



- :: - :: - :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: - :: - :: -

- 28 JUIN 2017 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu du 16 mai 2017	3
FINANCES COMMUNALES.....		3
COMPTE DE GESTION 2 016.....		3
01/	Vote du compte de gestion 2 016 - Commune	3
02/	Vote du Compte de gestion 2 016 - Service Extérieur des Pompes Funèbres.....	3
COMPTE ADMINISTRATIF 2 016.....		4
03/	Vote du compte administratif 2 016 - Commune	4
04/	Vote du compte administratif 2 016 - Service Extérieur des Pompes Funèbres	4
BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS		10
05/	Bilan annuel des acquisitions et des cessions	10
AFFECTATION DU RESULTAT.....		10
06/	Affectation du résultat de l'exercice 2 016 - commune.....	10
07/	Affectation du résultat de l'exercice 2 016 - service extérieur des pompes funèbres	10
BUDGET SUPPLEMENTAIRE		11
08/	Vote du budget supplémentaire 2017 - commune	11
09/	Vote du budget supplémentaire 2017 - service extérieur des pompes funèbres.....	11
PROVISION SEMI-BUDGETAIRE.....		23
10/	Constitution d'une provision semi-budgétaire pour risque de contentieux avec la sarl energie btp.....	23
ADMINISTRATION GENERALE.....		24
DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		24
11/	Abrogation et remplacement de la délibération du 29 mars 2014 modifiée par les délibérations du 24 juin 2014 et du 12 décembre 2016 portant délégation au Maire des attributions du Conseil municipal en vertu de l'article l2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	24
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAGNEUX		25
12/	Approbation du protocole transactionnel avec la société Citadia, mandataire du groupement du marché "mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du Plan Local d'urbanisme" et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	25
QUARTIER NORD.....		26
13/	Approbation de la convention d'indemnisation des travaux de voirie entre la commune de Bagneux et la RATP et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	26
77 AVENUE HENRI RAVERA		26
14/	Compte rendu annuel de la collectivité locale 2016-1977 avenue Henri Ravera.....	26
15/	Autorisation donnée à la SEMABA à céder la parcelle cadastrée section H n°59 sise	

77 avenue Henri Ravera.....	26
SEMABA/OPERATION D'AMENAGEMENT/APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS DE LA COLLECTIVITE LOCALE 2 016.....	26
16/ Zac Albert Petit/Rn20.....	26
17/ Zac du Moulin Blanchard.....	26
18/ Concession d'aménagement Albert Petit - Rue des Blains.....	26
OPERATION D'AMENAGEMENT DES MATHURINS/PROJET URBAIN PARTENARIAL.....	29
19/ Approbation de la convention et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	29
CREATION D'UNE CRECHE DE 90 BERCEAUX POUR LA VILLE DE BAGNEUX.....	40
20/ Approbation de la convention d'objectifs et de financement présentée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relative au plan pluriannuel d'investissement pour la création de la crèche Victor Hugo prévoyant le versement d'une subvention de 990 000 € et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	41
SERVICES TECHNIQUES.....	41
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE BOURG-LA-REINE POUR DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DES BAS COQUARTS.....	41
21/ Approbation du montage juridique et de la convention et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	41
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE – RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND.....	42
22/ Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 673901 concernant la mission de Maîtrise d'oeuvre relative à la restauration de l'église Saint Hermeland à passer avec A&M Patrimoine et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	42
SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB METROPOLE.....	42
23/ Modification de la délibération du Conseil Municipal portant sur l'adhésion au syndicat mixte Autolib et velib metropole et approbation des statuts – adhésion à la compétence optionnelle vélib du syndicat mixte autolib et vélib métropole - désignation d'un titulaire et d'un suppléant.....	42
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX.....	42
24/ Annulation des marchés n° 622301 et 622309.....	42
OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	43
QUARTIER NORD / PRUS PIERRE PLATE.....	43
25/ Approbation du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain et social du quartier de la pierre plate dans le cadre du nouveau programme national pour la rénovation urbaine (npru), sollicitation des cofinancements prévus au titre dudit protocole et autorisation donnée à Mme le maire de signer tous les documents s'y rapportant.....	43
HABITAT.....	43
QUARTIER NORD/PRUS PIERRE PLATE.....	43
26/ Approbation de la charte partenariale de relogement élaborée dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la pierre plate et autorisation donnée à Mme le maire de signer tous les documents s'y rapportant.....	43

REALISATION D'UNE ETUDE URBAINE SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE ABBE GREGOIRE MIRABEAU.....	48
27/ Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande entre la ville de Bagneux et Hauts-de-Seine Habitat concernant la réalisation d'une étude urbaine sur le quartier prioritaire de la ville Abbe grégoire-Mirabeau et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	48
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	50
PRESTATIONS DE SERVICE "ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION" ET "ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE" DES DEUX CENTRES SOCIAUX.....	50
28/ approbation des conventions d'objectifs et de financement avec la caf des Hauts-de-Seine, relatives aux prestations de service « animation globale et coordination » et « animation collective famille » des deux centres sociaux et culturels et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer ainsi que les éventuels avenants	50
EDUCATION.....	51
MISE A DISPOSITION DU SITE DE LA TRINITE-SUR-MER ET DE MIEUSSY	51
29/ acceptation de l'avenant n° 1 et des avenants à venir de la convention 772601 concernant la mise à disposition du site de Mieussy a passer avec l'association vacances voyages loisirs et autorisation donnée à Mme le maire de le signer.....	51
30/ Acceptation de l'avenant n°1 et des avenants à venir de la convention 772701 concernant la mise à disposition du site de La Trinité sur mer à passer avec l'association vacances voyages loisirs et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	51
JEUNESSE.....	51
PASS+	51
31/ Approbation de la convention à passer avec le Département relatif au dispositif pass + Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer et ainsi la convention numérique à venir.....	51
CULTURE	51
AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS	51
32/ Acceptation de l'avenant n° 3 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à passer avec l'association " le plus petit cirque du monde – centre des arts du cirque et des cultures émergentes" et autorisation donnée à Mme le maire de la signer.....	51
SUBVENTION	52
33/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture pour la restauration d'archives et autorisation donnée à Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant.....	52
RESTAURATION.....	52
FOURNITURES ET LIVRAISON DE BARQUETTES ALIMENTAIRES, DE FILMS ET DE PRODUITS A USAGE UNIQUE POUR LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX :	52
34/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché relatif aux barquettes pour préparation chaudes et froides (lot 1)	52
35/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché relatif au film supérieur d'operculage pour barquettes (lot 2).....	52

36/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché relatif aux produits à usage unique (lot 3).....	52
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA VILLE DE BAGNEUX.....	52
37/ Approbation des avenants (9 lots) et autorisation donnée à Mme le maire de les signer.....	52
ADHESION	53
CULTURE/ARCHIVES	53
38/ Adhésion de la Ville de Bagneux à l'Association des Archivistes français	53
PERSONNEL	53
39/ Mise à jour du tableau des effectifs	53
40/ Remboursement de l'achat d'une prothèse auditive par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (fiphfp).....	53
VOEU	53
41/ Voeu de la Majorité Municipale s'opposant au déploiement des compteurs électriques communicants « linky ».....	53



(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer la séance.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absente, pouvoir à Nadia Seisen

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Alain Le Thomas

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Bruno Tuder

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Claire Gabiache

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable

HOURS Françoise, présente

DARD Catherine, absente, pouvoir à Michel Reynaud

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente

TUDER Bruno, présent

KONÉ Justin, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

CARTERON Laurent, présent

CHAMI-OUADDANE Nezha, présente

CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

DELAUNAY Fanny, présente

CILLIERES Hélène, présente

RONDEPIERRE Louise, absente, pouvoir à Bernadette David

GABIACHE Claire, présente

ZANI Saïd, présent

CHIRINIAN Joëlle, présente

MARTIN Patrice, présent

GARGARI Saléha, absente

ADELAÏDE Anna, absente

HUET Dominique, absente, pouvoir à Saïd Zani

ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Chers collègues, tout d'abord, je souhaite évoquer avec vous une triste nouvelle qui a frappé notre ville.

Il y a quelques jours, j'ai appris le décès d'un de nos jeunes administrés dans un terrible attentat au Mali le 18 juin dernier, c'était le jour du second tour de l'élection législative.

Marc Emame Biteghe avait 30 ans et séjournait pour affaires dans un grand hôtel de la banlieue de Bamako lorsque deux petits groupes d'assaillants armés ont fait irruption dans l'établissement et tiré sur les clients présents.

Marc Emame Biteghe est décédé des suites de ce terrible attentat. L'attaque a été revendiquée le lendemain par un groupuscule proche d'Al-Qaïda au Maghreb islamique.

Il s'était installé il y a 5 ans à Bagneux avec sa famille. Il laisse derrière lui son épouse et leurs 4 enfants dont 2 petites jumelles âgées de 2 mois.

J'ai rendu visite à son épouse. J'ai assuré à la famille l'expression de mes condoléances et de celles de l'ensemble du Conseil municipal de Bagneux. Nous allons l'accompagner le mieux possible dans cette terrible épreuve.

Je tenais à vous le signaler parce que le prochain Bagneux Info rendra un hommage. Par ailleurs, il me paraissait important de porter à la connaissance du Conseil municipal cette triste nouvelle.

S'agissant de l'organisation des sénatoriales, le Conseil municipal extraordinaire se tiendra le vendredi 30 juin à 20 heures à la salle Gutenberg. Nous avons opté pour cette salle parce que le Conseil sera plus court et aussi parce que, dans cette salle, ont lieu les mariages le vendredi après-midi et le lendemain matin. Le réunir dans cette salle aurait imposé une installation dans la nuit par le personnel communal.

20 heures est un horaire un peu particulier. Il fallait attendre que tous soient sortis du travail et en même temps vous réunir à une heure qui ne soit pas trop tardive.

◆ **Approbation du compte rendu du 16 mai 2017**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques, des ajouts, des corrections ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

FINANCES COMMUNALES

COMPTE DE GESTION 2 016

01/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2 016 - COMMUNE

02/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2 016 - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Mme BOUDJENAH. - Comme chaque année à cette période, nous examinons le compte de gestion puis le compte administratif. Je serai brève sur le compte de gestion.

Les prévisions de recettes et de dépenses ont été exécutées sous la responsabilité de Mme le Maire et sous le contrôle de Mme la trésorière. Il y a eu un pointage contradictoire des opérations comptables et financières retracées dans le compte de gestion de la trésorière avec celles constatées dans le compte administratif de la commune ainsi que dans le compte administratif du service des pompes funèbres.

Vous avez les chiffres sous les yeux.

Le compte de gestion fait apparaître un total de 160 908 479,42 € pour les recettes et de 135 141 801,17 € pour les dépenses (section de fonctionnement et investissements confondus), soit un excédent global de 25 766 678,25 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à environ 4,30 M€ et l'excédent d'investissement à environ 21,40 M€.

Je note juste pour information, c'est bien détaillé dans la note, que persiste une différence de 0,01 € qui provient d'un arrondi effectué automatiquement par le logiciel comptable de la DGFIP au moment de la liquidation du syndicat intercommunal de Courchevel. Cette différence n'a pas grande incidence.

Quant au service des pompes funèbres, le résultat s'élève à 385,21 €.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 1 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 2 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMPTE ADMINISTRATIF 2 016

03/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2 016 - COMMUNE

04/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2 016 - SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Mme BOUDJENAH. - J'en profite pour remercier l'ensemble des services municipaux à commencer par notre service des finances dont la Directrice Fabienne Baron est parmi nous ce soir et, bien évidemment, toute la Direction générale.

Le compte administratif 2016, tout comme le budget supplémentaire que je vous présenterai dans un instant, s'inscrit dans un contexte national marqué par la poursuite de la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales.

Certes, ces baisses ont été compensées en partie par la péréquation, mais cela a du coup totalement perdu son rôle initial qui était de donner plus à ceux qui ont moins.

Désormais, la péréquation nous permet tout juste de perdre un peu moins que les autres communes.

Nous sommes loin de ce qui serait nécessaire pour permettre à une commune comme la nôtre de répondre pleinement aux besoins des habitants.

Toutefois, ce compte administratif montre une nouvelle fois que la ville a su s'adapter et activer des leviers pour nous permettre grâce à de gros efforts au sein des services municipaux de mettre en œuvre les engagements pour lesquels nous avons été élus en 2014.

Pour ce compte administratif, des choix forts avaient été faits par la municipalité pour l'année 2016 en termes de recettes tout d'abord. Nous avons décidé entre autres de ne pas augmenter les taux de fiscalité tout en comptant sur la dynamique foncière et notamment l'arrivée de nouveaux habitants sur la ville, de limiter la hausse de la participation des usagers à 1 %, de limiter le recours à l'emprunt afin de réduire encore l'encours de dette, d'optimiser les subventions et de sécuriser nos liens financiers avec la SEMABA, ce qui s'est concrétisé en 2016 par la cession des logements sociaux EDF Habitat d'une part et la cession de la ZAC. Ecoquartier Victor Hugo a Sadev 94, d'autre part.

En matière de dépenses, nous avons choisi de réduire notre masse salariale afin qu'elle prenne une place moins importante dans les dépenses de fonctionnement, de maintenir nos dépenses à périmètre constant et d'accélérer la mise en œuvre de notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

Je crois pouvoir dire que ce compte administratif montre que nous sommes parvenus, grâce à ces choix, à gérer de façon pertinente le budget communal puisque le résultat net global de ce compte administratif s'élève à 2 056 670,89 €.

Je vais détailler un peu plus sans être trop longue toutefois, si vous le voulez bien, puisque tout est dans la note et que nous avons eu l'occasion d'examiner ce compte administratif lors de la commission municipale des finances lundi dernier.

Notre section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'environ 4,80 M€. Cela correspond à l'exécution réelle des dépenses de 98,8 %, donc un très bon niveau d'exécution, si l'on neutralise l'enveloppe prévue au budget pour les dépenses imprévues, enveloppe que nous n'avons pas eu besoin d'utiliser et c'est tant mieux.

Les recettes réelles correspondent à 112,83 % d'autorisations budgétaires, là aussi, un très bon niveau d'exécution des recettes, ce qui s'explique par de fortes recettes de cessions mobilières et immobilières en 2016 de près de 10 M€, recettes inscrites au budget primitif en investissements mais qui, du point de vue des règles comptables, sont inscrites en fonctionnement. C'est pour cela que l'on a ce beau chiffre de 112 % d'exécution des recettes.

Cela s'est fait de plus en parvenant à diminuer nos dépenses de masse salariale de plus de 400 000 € et ainsi faire passer notre ratio de personnel de 66,63 % en 2015 à 65,58 % en 2016 et, ce, grâce au travail engagé depuis 2015 avec l'ensemble des services municipaux.

Notre section d'investissement fait apparaître en fin d'année 2016 un besoin de financement de 2 788 408 €. Nos dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 74,8 % de l'autorisation budgétaire, soit 2 % de plus qu'en 2015.

De fait, certaines dépenses n'ont pas eu lieu du fait de décalages d'opérations dans le temps ou de certains coûts d'opération qui se sont révélés inférieurs aux prévisions, ce qui est toujours une bonne nouvelle quand cela arrive.

Nos recettes réelles d'investissement ont correspondu à 70,5 % de ce qui était prévu mais si l'on neutralise les recettes de cession inscrites en investissement, on arrive à un taux d'exécution de 93,26 %, là aussi, des recettes d'investissement bien exécutées.

L'emprunt enfin a été ajusté au plus près de la réalité de l'exécution budgétaire, ce qui nous a permis de réduire pour la seconde année consécutive l'encours de dette de la ville de moins 3,50 M€ et, sur les deux dernières années, de plus de 6 M€.

J'en profite pour souligner la vision active et efficace de la dette avec notamment le refinancement en 2016 que nous avons décidé ici de 3 emprunts qui pouvaient être renégociés. Ce refinancement permet de dégager un gain net de 600 000 € sur la durée du contrat.

Notre ratio de désendettement au total s'est amélioré. C'est un effort qui permet de constater des économies importantes en intérêts d'emprunt, ce qui est très important. Ces chiffres soulignent une nouvelle fois le sérieux de votre stratégie financière, Madame le Maire, et la qualité du travail de notre service financier que je salue une nouvelle fois.

Pour ne pas parler que de chiffres, permettez-moi, pour conclure, quelques mots sur ce qui a pu être réalisé grâce à ce budget 2016 sans détailler l'ensemble des activités. Rappelons nos engagements en direction de l'enfance et de la jeunesse avec :

- la poursuite de la mobilisation pour le lycée,
- la poursuite des temps d'accueil périscolaire gratuit,
- le maintien des allocations de rentrée pour les familles et les étudiants,

- l'accueil des nouveaux enfants inscrits dans nos écoles et nos centres de loisirs ou encore le maintien des classes de découverte pour tous les enfants de CE2, les séjours de vacances.

Nous avons également poursuivi notre action en matière de développement durable avec, entre autres, la mise en exploitation du réseau de géothermie, le soutien à l'atelier d'architecture autogéré, l'obtention du label écocert pour notre restauration ou encore la poursuite des travaux de rénovation dans les écoles en vue de mieux maîtriser nos dépenses énergétiques.

Plus globalement, notre budget a également permis l'aménagement ou le réaménagement de plusieurs rues, carrefours ou espaces publics de la ville avec de vrais progrès, également la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus et de plusieurs voiries balnéolaises. Si nous avions davantage de moyens, nous l'aurions fait dans plus d'endroits encore.

Je vous propose d'adopter ce compte administratif 2016 qui montre, dans un contexte extrêmement contraint, à la fois le sérieux de la gestion municipale tout en continuant de promouvoir une politique ambitieuse pour notre ville et ses habitants.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Madame le Maire, Mesdames Messieurs les élus, à la lecture de ce compte administratif 2016, je tiens à saluer le niveau d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement qui sont à hauteur de 98,59 % de réalisation, soit 0,73 % de mieux qu'en 2015. On se rapproche de l'excellence.

L'année 2016 n'a pas été une année de tout repos pour les services municipaux.

Vous avez cité certains exemples : troisième année consécutive de baisse des dotations de l'État compensée partiellement par l'augmentation de la DSU, du FSRIF et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, la création de la métropole du Grand Paris, la création d'établissements publics territoriaux, le travail de remodelage du service public et la rationalisation des coûts de fonctionnement de service. Chaque service de la mairie aura pris sa pleine part dans les efforts fournis. Les bons résultats sont à mettre à l'actif du travail de tous : directeurs de service, personnels administratifs techniques et financiers.

Ces efforts ont permis de dégager un excédent de résultats net global de 2 M€. Bravo.

C'est la première année que les effets du travail de remodelage du service public sont réels. Les dépenses de masse salariale ont baissé de 400 000 € par rapport à 2015. Néanmoins, le ratio de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement reste encore très élevé : 65,58 % à comparer aux 65 % de 2013, on a encore une marge de progrès.

L'objectif de permettre à la ville d'adapter le service public communal aux besoins des habitants tout en prenant en compte la baisse importante des dotations et la nécessité d'une maîtrise renforcée de la masse salariale n'est pas atteint dans beaucoup de domaines : la sécurité, la propreté, les commerces, l'augmentation annuelle depuis plusieurs années de 1 % de la participation des usagers sont des exemples frappants.

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est très élevé en 2016 : 93,26 % par rapport à 2015 (35 %). Cet objectif est atteint principalement par le remboursement de l'emprunt de 10 M€ consentis à la Semaba, je dirai ouf ! Grâce au rachat par la SADEV 94 du parc locatif de la Semaba.

Nous rappelons et trouvons toujours regrettable que, suite à une mauvaise gestion de la SEMABA pendant de nombreuses années, la commune ait été contrainte de vendre le seul outil réellement à sa marque.

Pour finir, nous soulignerons le travail efficace de la Direction financière pour réduire l'encours de la dette de plus de 3 M€ pour la deuxième année consécutive et la renégociation de plusieurs emprunts en 2016.

Nous voterons en cohérence avec notre vote du budget primitif, nous voterons contre.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DAVID. - Comme chaque année, cette présentation du compte administratif nous donne l'occasion d'un coup d'oeil dans le rétroviseur, j'ai envie de dire, un coup d'oeil bienveillant, juste avant le budget supplémentaire, un coup d'œil bienveillant aussi avant de décider de poursuivre les dispositifs que nous mettons en place pour que notre ville soit accueillante et bienveillante pour tous.

Nous ne pouvons ignorer, comme l'a rappelé Mme Boudjenah le contexte dans lequel ce débat s'inscrit : un nouveau Président et une nouvelle assemblée nationale ont récemment été élus. Une nouvelle majorité est, aujourd'hui, aux manettes de l'État et hélas, les premières annonces faites sur le lien avec les collectivités ne peuvent que nous inquiéter.

Pas de renouvellement de la pensée contrairement à ce qu'on a voulu nous faire croire, mais une continuité idéologique libérale en ce qui concerne le rôle de l'État et la décentralisation.

Le Président Emmanuel Macron et son premier ministre veulent poursuivre ce qui a été initié il y a plus de 15 ans : toujours plus se désengager et toujours moins compenser financièrement.

À la lecture du Compte Administratif 2016, nous voyons que ces politiques d'austérité pèsent lourdement sur nos finances locales, que l'étau se resserre sur les collectivités, alors que tous les jours, des Balnéolaises et des Balnéolais sont en très grande détresse et en très grande demande sociale.

N'oublions jamais, lorsque nous débattons de nos finances, que le désengagement de l'État se traduit par une baisse de plus de 600 000 € par an de la Dotation Globale de Fonctionnement pour notre ville.

J'entends certains dire que cela est, en partie compensé par la dotation de solidarité urbaine revalorisée. Que personne ne soit dupe : la DGF n'a pas à être compensée par la DSU qui est une dotation supplémentaire pour les villes les plus en difficulté comme nous le disons chaque fois.

Face à cette escroquerie de l'État, ce compte administratif prouve, une fois de plus, que Bagneux garde son cap, poursuit une gestion saine de ses finances et mène une politique responsable.

Nous ne renonçons pas à nos priorités et au programme que nous avons soumis aux Balnéolais.

Je ne vais évidemment pas vous faire une liste à la Prévert mais prenons 2 exemples :

Le premier, notre fiscalité locale : alors que nombre d'habitants de notre ville connaissent de grandes difficultés, nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux de fiscalité contrairement à nos villes voisines pour ne pas faire peser sur les Balnéolais, le désengagement financier. Cette mesure, nous la poursuivons grâce à une dynamique foncière. Cela est à saluer.

Le deuxième, notre dette : afin de renforcer une gestion saine de nos finances, nous nous étions engagés à limiter notre recours à l'emprunt. Ce compte administratif nous montre que ce défi est relevé.

La politique que nous menons afin de trouver de nouvelles recettes qui ne viennent pas directement du portefeuille des citoyens nous permet de poursuivre nos dispositifs en faveur de plus d'égalité et de plus de justice sociale : gratuité des Temps d'Activité Périscolaire, maintien du dispositif de l'allocation de rentrée que ce soit pour les jeunes ou pour les familles, pérennisation de Copacabagneux qui va commencer d'ici à quelques jours, classes de découverte, etc. pour ne prendre que les sujets liés à l'éducation et aux familles.

Ce compte administratif nous permet d'aborder sereinement le budget supplémentaire.

Le groupe Front de Gauche, communistes et citoyens le votera sans aucune hésitation.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, merci beaucoup.

Ce compte administratif 2016 nous satisfait à plusieurs égards. Beaucoup de ceux qui ont déjà pris la parole l'ont relevé. On a, là, un compte administratif qui montre que notre ville a été très bien gérée, en tout cas, c'est ce qui ressort de l'analyse des chiffres qui nous sont donnés aujourd'hui à examiner.

Moi aussi, au nom de mon groupe, je voudrais également saluer le travail des services financiers de notre ville grâce auxquels nous avons ces résultats aujourd'hui.

Sans entrer dans les détails puisqu'un certain nombre de choses ont été dites, malgré un contexte difficile, contraint, personne ne le niera, maintenant, on verra ce que l'avenir nous réserve puisque, dans ce Conseil municipal, on a souvent entendu dire que le précédent gouvernement avait fait beaucoup pour nous mettre en difficulté, on verra ce que celui-ci fera. Je pense malheureusement, comme certains l'ont dit, que la situation ne va sans doute pas s'améliorer. On verra encore une fois ce que l'avenir nous réservera.

Ce que je veux dire ici, comme certains l'ont relevé, c'est que, malgré ces difficultés, nous avons réussi à faire respecter nos engagements, ce sur quoi les Balnéolaises et les Balnéolais, Madame le Maire, nous ont élus en 2014. Je voudrais donc saluer ce que nous mettons en œuvre pour être au service de notre jeunesse et aussi de l'enfance, notre jeunesse qui, je le rappelle, est un public important puisque nous sommes la ville la plus jeune du département, donc c'est un public qui attend beaucoup de ses élus, plus peut-être que dans d'autres villes.

Des efforts ont été faits aussi avec le RSP.

Même si le ratio de la masse salariale, vous l'avez relevé Monsieur Martin, n'est pas encore peut-être au niveau que l'on souhaiterait, je veux quand même ici saluer les efforts faits dans ce domaine et c'est, vous le savez, extrêmement compliqué, difficile, parce que, là, on traite des hommes et des femmes. Chaque fois que l'on parle de masse salariale, on a l'impression que c'est un truc informe et sans visage, mais il y a les femmes et les hommes derrière. Je voudrais saluer les efforts qui ont été faits dans ce domaine et mettre l'accent sur un chiffre puisque personne ne l'a mentionné, celui consacré aux frais de formation pour monter en compétences nos agents. 409 000 €, ce n'est pas rien dans une ville comme la nôtre. Je voulais simplement mettre l'accent sur ce chiffre qui montre qu'au-delà du RSP et de tous les efforts faits et peut-être aussi de la difficulté pour certains d'accepter les décisions, on a quand même une prise de conscience et une

responsabilité à vouloir monter en compétences nos agents. C'est aussi garantir un service public de qualité. C'est en cela qu'il était important de mentionner ce chiffre.

Notre groupe votera bien évidemment ce compte administratif.

Merci.

Mme le MAIRE. - Plus personne ne souhaite intervenir.

Ce compte administratif 2016, dans un contexte national et local difficile, montre des indicateurs financiers globaux en amélioration, c'est la leçon principale que l'on peut tirer de ce compte administratif. En disant cela, je pense à l'encours de dette, au ratio de désendettement, au ratio de personnel, au résultat de clôture, globalement un compte administratif de bonne exécution qui confirme la stratégie budgétaire adoptée par la commune en ce début de mandat en 2014.

S'agissant du ratio du personnel, que certains d'entre vous jugent élevé, il est essentiellement lié, je le répète chaque fois, à la qualité et au nombre des services publics locaux que nous avons développés dans toute la commune.

Plusieurs d'entre vous ont souligné les efforts demandés au personnel. Si la masse salariale baisse, cela existe dans très peu d'endroits, cela veut dire que des efforts extrêmement importants ont été fournis par le personnel. Il faut le souligner. Monsieur Martin, vous parlez de ratios de personnel élevés. Il faut faire plus pour la propreté, plus pour la sécurité qui, je le rappelle, relève encore de la compétence régaliennne de l'État que l'on veut nous redonner. On veut nous faire faire à la place de l'État des missions mais vous ne dites jamais où il faut "tailler" pour faire tout cela.

Je l'entends, mais il faut faire aussi des propositions de suppressions et pas seulement rajouter des postes de personnel sans équilibrer la globalité du budget du personnel.

À propos de la mauvaise gestion de la Semaba, je vous laisserai vos propos. Ils sont les vôtres, je ne les partage pas. Nous avons eu l'occasion de nous expliquer sur notre outil : une SEM de logement social et d'aménagement et sur la taille critique de notre SEM, probablement trop petite pour supporter l'ensemble du développement de la commune.

Ce qui est à l'œuvre, c'est plutôt du regroupement.

Les grands outils d'aménagement servent à mutualiser les compétences et à être en capacité de porter les projets de l'ampleur de la ville. C'est vrai aussi d'ailleurs des offices HLM qui, quand ils ont une taille trop petite, ne sont plus en capacité de gérer leurs logements sociaux puisqu'il y a de moins en moins d'aides.

Auparavant, l'État subventionnait par exemple les réhabilitations. Aujourd'hui, les bailleurs sont sur fonds propres en impactant la quittance des locataires.

Je pense que c'est l'essentiel des difficultés auxquelles a été confrontée la Semaba : une croissance forte dans la construction et les projets d'aménagement et une taille trop petite pour assumer toutes ces missions.

À mon tour de remercier les personnels de la ville : les directeurs de service, le service financier et sa Directrice Fabienne Baron, la Direction générale et particulièrement Estelle Tarragon et, bien sûr, mon excellente adjointe aux finances, Yasmine Boudjenah.

Je me dois de sortir.

(Sortie de Mme Le Maire à 21 h 15.)

Mme BOUDJENAH. - Je suis chargée de nous faire voter les comptes administratifs 2016.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 3: LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS VOTANT CONTRE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 4: LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

(Retour de Mme Le Maire à 21 h 17.)

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, le compte administratif 2016 a été adopté à la majorité du Conseil municipal vous donnant ainsi quitus pour votre bonne gestion.

Félicitations.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

05/ BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

Mme BOUDJENAH. - Le Conseil municipal doit délibérer comme chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la commune. Cette délibération est annexée au compte administratif.

Ce bilan intègre non seulement les acquisitions et les cessions réalisées par la ville elle-même mais aussi sur le territoire de la commune par l'Établissement Public Foncier d'Île- de-France dans le cadre d'une convention que nous avons avec lui depuis 2008, ainsi que les acquisitions et cessions réalisées par la Semaba en tant qu'aménageur dont les opérations étaient reprises en grande partie par SADEV 94 soit par transfert soit par mandat de gestion.

Je vous fais grâce de la liste.

Mme le MAIRE. - C'est un porté à connaissance.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AFFECTATION DU RESULTAT

06/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - COMMUNE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS VOTANT CONTRE**

07/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

08/ VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 - COMMUNE

09/ VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme BOUDJENAH. - Lors du débat que nous avons eu au moment de l'adoption du budget primitif en janvier dernier, je vous avais alerté sur les fortes incertitudes financières qui pesaient sur ce budget entre contraintes financières imposées par la poursuite de la baisse des dotations et l'impact encore imprécis suite à la création de la métropole du Grand Paris et de l'EPT.

Nous avons élaboré un budget primitif prudent et sincère ne prenant en compte que les recettes dont nous étions certains.

Aujourd'hui, les chiffres nous permettent de disposer au total d'un peu plus de 3,20 M€ de nouveaux crédits disponibles.

Ces crédits supplémentaires proviennent essentiellement de plus de 2 M€ comme nous venons de le voir avec le résultat du compte administratif 2016 que nous intégrons dans le budget supplémentaire.

Ils proviennent également pour 245 029 € de recettes de dotations en précisant que si la dotation globale de fonctionnement baisse de près de 42 000 € par rapport à notre prévision et, au total, baisse de 633 000 € par rapport à la DGF en 2016, le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France est un peu plus important (286 000 €) que prévu au budget initial.

Notons que ce fonds est également en baisse de plus de 55 000 € par rapport à 2016.

Ensuite, en crédits supplémentaires, nous enregistrons 403 558 € de recettes de fiscalité, montant transmis par la Direction départementale des finances publiques qui s'explique par des baisses locatives plus importantes et, enfin, 561 134 € de recettes nouvelles confirmées en investissement, il s'agit notamment de sommes perçues au titre de la taxe d'aménagement mais aussi de remboursements de la part de la RATP par rapport à des travaux de voirie effectués par la ville mais pris en charge financièrement par la RATP car nécessaires du fait de leurs emprises de travaux notamment au carrefour Jean Marin Naudin Stalingrad.

Ces recettes supplémentaires vont nous permettre pour 2017 :

- tout d'abord pour leur large partie, d'augmenter le niveau de notre autofinancement de plus de 2,25 M€. Cela va permettre de décaler des recettes prévues en 2017 correspondant à des projets qui, eux-mêmes, entre-temps ont été décalés sur des exercices suivants, mais aussi d'avancer certaines dépenses de notre Plan Pluriannuel d'Investissement sans avoir à augmenter notre recours à l'emprunt cette année.

Cela va nous permettre également de conserver l'enveloppe de précaution de 329 000 €. Cela peut sembler beaucoup mais c'est principalement dû aux incertitudes que j'évoquais par rapport aux récentes réformes territoriales et notamment à nos relations avec Vallée sud Grand Paris sur certaines conventions qui existent aujourd'hui.

Plus modestement, ces recettes vont permettre d'ajuster les crédits d'activité de quelques services pour une somme limitée de 103 000 € sur des projets prioritaires.

Vous l'aurez compris, ce budget supplémentaire est conçu pour à la fois poursuivre la sécurisation des finances de notre ville et pouvoir mener à bien nos ambitions et les actions prioritaires que nous souhaitons pour les Balnéolais.

Pour donner quelques exemples, en fonctionnement, ces crédits aideront à :

- la mise en place du tri sélectif dans les bâtiments communaux,
- financer l'achat de matériels pour les classes qui vont ouvrir à la rentrée dans plusieurs écoles,
- financer une formation pour les habitants du conseil citoyen de la Pierre Plate ou encore permettre de manière plus exceptionnelle la sécurisation des initiatives de la ville comme nous le demande le plan Vigipirate renforcé.

En investissements, ces crédits supplémentaires seront utiles à :

- accélérer le travail sur la requalification de notre centre de vacances de La Trinité-sur-Mer,
- aider à acheter du matériel permettant de sécuriser les outils numériques que nous fournissons aux écoles ou encore à installer un circuit fitness dans le parc François Mitterrand.

Ils vont aussi, bien entendu, permettre de financer des travaux supplémentaires dans nos bâtiments publics ou sur nos voiries.

Développement durable, éducation, citoyenneté mais aussi sécurité, sport ou vivre ensemble, ces crédits supplémentaires vont être utilisés dans ce contexte actuel pour contribuer à améliorer le quotidien des Balnéolais mais cela demeure insuffisant. Je persiste donc à dire comme d'autres l'ont dit tout à l'heure à l'occasion du compte administratif, qu'un changement de cap au niveau de l'État serait indispensable. Éducation et avenir de la jeunesse, croissance et emploi grâce à l'investissement public, services publics plus indispensables que jamais, c'est en redonnant des moyens aux collectivités locales que notre pays repartira dans le bon sens.

Les premières annonces du nouveau Président et de son gouvernement ne vont malheureusement pas dans ce sens. Il va donc nous falloir, une fois encore, rester vigilants à ce que l'état nous donne les moyens de mettre en œuvre ce pour quoi nous avons été élus démocratiquement par les habitants, il y a 3 ans.

Mme le MAIRE. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Vous nous avez proposé en janvier 2017 un budget primitif avec beaucoup d'incertitudes et de prudence sur les montants portés à notre connaissance. Le budget supplémentaire que vous nous soumettez ce soir confirme bien nos interrogations lors du vote du budget primitif 2017 sur la non-fiabilité des chiffres proposés à ce moment-là.

Au global, les recettes supplémentaires s'élèvent à plus de 3,20 M€ par rapport au BP 2017, dont 2 M€ d'affectation du résultat 2016.

Heureusement, cela va dans le bon sens et cela vous permet de trouver des marges de manœuvre plus importantes dans un budget très contraint.

Nous sommes conscients que le contexte politique de ces 6 derniers mois n'a pas facilité l'élaboration d'un budget communal. Les élections présidentielles et législatives ont fait naître une nouvelle ère politique qui impacte toutes les familles politiques.

Même si nous nous interrogeons comme bon nombre d'élus sur les efforts financiers que devront faire les communes dans les années à venir ou sur la suppression éventuelle de la taxe d'habitation par exemple, cette transformation de la vie politique est nécessaire.

Par contre, la politique que M. Macron devra mener ne pourra en aucun cas être la continuité du Gouvernement dont il est issu.

Face à la montée des extrêmes et de l'abstention, notre responsabilité première en tant qu'élus de terrain est de donner enfin de vraies raisons d'espérer aux Balnéolais qui subissent et souffrent injustement depuis des décennies.

Si nous revenons à notre budget supplémentaire, les recettes supplémentaires sont principalement liées à l'augmentation des recettes fiscales de plus de 400 000 €, à l'augmentation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France de plus de 290 000 € par rapport au BP 2017 et au report du résultat de fonctionnement de 2 M€.

La DGF baisse de 630 000 € par rapport à la DGF 2016, ce qui porte la baisse cumulée de la DGF depuis 2014 à plus de 2 M€. Effectivement, c'est énorme.

On peut toutefois se réjouir, Madame David, que Bagneux bénéficie encore d'une dotation de solidarité urbaine élevée (5,50 M€) et d'un fonds de solidarité de la région Île-de-France élevé (3,50 M€) équivalent à 2016, ce qui a permis à la commune de dégager des marges de manœuvre intéressantes au budget supplémentaire.

Le choix structurant qui nous paraît important de souligner : la proposition d'augmenter le niveau de l'autofinancement de plus de 2,25 M€ et ainsi le maintien au recours à l'emprunt 2017 à hauteur de près de 7,30 M€ avec toutefois un encours de dette au 1^{er} janvier 2018 qui devra repartir à la hausse par rapport à 2015 et 2016 et qui devrait avoisiner les 58,70 M€.

Une dernière remarque ou plutôt une réflexion à engager rapidement qui peut avoir un impact budgétaire : prévoyez-vous de reconduire le dispositif de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2017 étant donné que le nouveau ministre de l'éducation tend à assouplir ces règles ?

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme CILLIERES. - Merci.

Madame le Maire, chers collègues, je vais reprendre un peu ce qui a été dit en lien avec le compte administratif et les propos de Mme Boudjenah. Notre groupe regrette, et j'imagine qu'il en est de même pour vous toutes et tous, que les budgets des collectivités locales et particulièrement des communes sont devenus une variable d'ajustement d'une politique nationale gouvernementale qui ne dit pas son nom et qui est, de fait, celui de la rigueur et de l'austérité.

Nous faisons face depuis plusieurs années à un désengagement sans précédent de l'État et cette année en cours, notre budget supplémentaire doit prendre en compte cette réalité.

On souligne souvent, mais il faut toujours le rappeler, que ces Dotations Globales de Fonctionnement, ce ne sont pas des cadeaux, cela vient en compensation de charges transférées par l'État aux collectivités et les réduire, comme c'est le cas, là, c'est mettre en péril la qualité du service public de proximité, c'est entraver les investissements publics qui sont quand même, on l'a dit, créateurs d'emplois et dont les trois quarts proviennent des collectivités.

Le nouveau gouvernement et sa majorité parlementaire ne semblent pas décidés à entendre la sonnette d'alarme tirée depuis des mois par les collectivités dont les services et investissements sont menacés.

Le projet de suppression de la taxe d'habitation, une recette importante pour les collectivités sans savoir exactement comment sera compensé ce manque de recettes est, pour cela, une très mauvaise nouvelle.

Le groupe Front de gauche, communistes et citoyens sera bien sûr au rendez-vous pour en informer la population et mener avec les Balnéolaises et les Balnéolais des mobilisations contre ces mesures qui sont mortifères pour nos services publics et pour notre quotidien.

L'examen de ce budget supplémentaire 2017 est riche de plusieurs enseignements.

La réévaluation de nos recettes va nous permettre de poursuivre la réalisation de nos engagements municipaux, notamment de notre plan pluriannuel d'investissement, c'est vraiment essentiel, d'investir dans des projets prioritaires et nécessaires, de baisser notre recours à l'emprunt et de conserver une enveloppe de précaution.

Encore une fois la municipalité, avec ses élus et ses services mobilisés, a travaillé avec sérieux et responsabilité pour ne pas faire peser sur les habitants ces baisses de dotations de l'État sans mettre en péril l'équilibre budgétaire de la ville. Je crois que c'est extrêmement positif.

Vous l'aurez compris, notre groupe Front de gauche, communistes et citoyens votera sans hésitation ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Quelques mots dans le prolongement de ce qui a déjà été dit sur le compte administratif 2 016. Je voudrais une fois de plus réitérer nos félicitations aux services qui ont travaillé sur cette proposition. Certains l'ont dit, c'est effectivement un budget supplémentaire qui s'inscrit dans le même contexte que ce que l'on a déjà dit pour le compte administratif, contraint, En même temps, malgré les contraintes, je pense que le budget supplémentaire que nous proposons ce soir est tout à fait responsable.

Je voudrais dire un mot sur ce qui a été relevé rapidement par M. Martin, notamment s'agissant des recettes supplémentaires au niveau fiscal puisque l'on comptabilise un peu plus de 400 000 € de recettes fiscales. Ceci est clairement lié à la dynamique de la ville, au fait qu'un certain nombre de programmes de logements sort de terre et à l'arrivée de nouveaux habitants sur la ville qui vont de plus en plus, en tout cas nous l'espérons, participer par le biais de la fiscalité au budget de notre ville.

Cette dynamique est à saluer. On peut espérer que l'arrivée des métros va nous amener du plus. C'est en tout cas ce à quoi on peut s'attendre.

Je voulais saluer ces quelques éléments financiers supplémentaires qui viennent nous donner un peu de latitude dans notre action politique.

Je voulais également relever, puisque vous en avez parlé, pour rester sur les taxes et la fiscalité, la suppression à venir de la taxe d'habitation. Cette taxe, on l'a dit ici à de nombreuses reprises, est un impôt injuste. Elle touche tout le monde sans distinction de revenu. Dire que l'on ne se réjouit pas de sa suppression pour un certain nombre de ménages dans notre pays serait relativement

étonnant pour des gens qui défendent des valeurs de gauche. Je m'en réjouis pour tous ces ménages qui n'auront peut-être plus à la payer. Là où je vous rejoins, c'est la manière de compenser cette suppression. Je veux rester optimiste et positive en pensant que l'on trouvera les moyens de compenser cette perte nette pour nos villes. Je me réjouis toutefois qu'un certain nombre de ménages puissent ne pas avoir à payer cette taxe qui est peut-être l'impôt le plus injuste que nous ayons dans le portefeuille des taxes que nous recueillons.

Ce qui est proposé s'adresse à des personnes et des familles en difficulté, aux revenus relativement faibles voire très faibles. Personnellement, je ne peux pas ne pas me réjouir pour eux.

Pour terminer Madame le Maire, c'est un budget supplémentaire responsable que nous proposons ce soir. Notre groupe le votera.

Merci.

M. LE THOMAS. - Cela me fait réagir.

Que l'on se réjouisse de moins d'impôts, soit mais cela ne peut pas être gentil même si c'est gentillement comme cela. L'impôt le plus injuste est, pour moi, la TVA car tout le monde la paye quels que soient ses revenus. Cet impôt est celui qui rapporte le plus de recettes. Il ne faut pas oublier que tout impôt est un salaire différé car ce sont bien les impôts qui permettent la mise en place des services publics. Le jour où les services publics n'auront plus lieu parce qu'il n'y aura plus de fonctionnaires, plus de moyens pour en avoir, eh bien, les services deviendront payants plein pot, ce vers quoi on veut nous amener puisque tout ce qui peut être marchand redeviendra dans le domaine marchand, ce vers quoi on nous oblige à aller et ce vers quoi je, mon groupe se bât. C'est la raison pour laquelle nous essayons de conserver le maximum de services publics.

Tout à l'heure, je n'ai pas voulu faire de la surenchère ou de la polémique dans cette assemblée, mais tout de même ! On ne peut pas se réjouir des finances publiques actuelles et des économies réalisées en versant une larme, comme cela a été le cas dans d'autres conseils municipaux, tout en disant qu'il faut faire attention au personnel communal car il est en train d'être pressuré et, dans le même temps, demander que l'on fasse encore plus d'économies et s'offusquer du fait que la masse salariale représente encore trop dans le budget communal. C'en est trop, ce n'est pas crédible.

À un moment donné, il faut savoir de quoi on parle. Soit on veut défendre les salariés qui font le service public et, dans ce cas, il faut s'en donner les moyens et on trouve les moyens financiers, soit on dit que l'on n'en a plus besoin et on laisse cela au domaine marchand.

Il faut avoir la clarté de ses opinions.

M. ROMERO AGUILA. - C'est un débat qui, dans la période, n'est pas très étonnant. Je trouve qu'il n'est jamais bon d'ajouter à la confusion qui est déjà grande comme dans l'esprit de nos concitoyens. En soi, la suppression d'un impôt n'est pas forcément une bonne nouvelle. J'apprécie que vos collègues soient intervenus à titre personnel puisque, y compris d'un point de vue collectif, la dissolution de la taxe d'habitation n'a jamais été portée par le parti auquel j'appartiens encore aujourd'hui.

Nous sommes dans quelque chose pour lequel il serait utile de rappeler les conséquences que ces questions peuvent avoir.

D'une part, on n'a jamais vu de compensation à l'Euro près faite par l'État. On s'en plaint dans les collectivités territoriales de manière permanente et constante.

Ce qui me pose un autre problème est qu'il me semble que, sous le mandat de François Mitterrand, on est rentré dans un cycle de décentralisation fort.

La taxe d'habitation faisait, puisque l'on va devoir parler au passé, partie des quelques impôts qui revenaient, en termes de droit de fixation de montants, directement aux collectivités territoriales.

Pour siéger à la région depuis quelques années, nous nous battons pour avoir, quelle que soit l'étiquette politique, un peu d'autonomie fiscale. L'autonomie fiscale est un élément constitutif d'une volonté réelle de décentralisation. Revenir là-dessus est tout simplement une recentralisation qui, lorsqu'on regarde le fonctionnement actuel du nouveau gouvernement en place, n'étonnera personne.

De ce point de vue, c'est très inquiétant car la question des collectivités territoriales et de leur fonctionnement et donc de leur autonomie est, de fait, remise en question.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Je veux bien reprendre la parole Madame le Maire pour dire encore une fois que je maintiens le fait que nous avons eu à plusieurs reprises ici et pas seulement de la part de représentants du parti socialiste mais aussi du front de gauche, à nous exprimer sur cette taxe d'habitation pour dire, et je reprendrai si vous le voulez les minutes des Conseils municipaux précédents, que c'est un impôt extrêmement injuste.

Que la TVA le soit également, je veux bien vous rejoindre là-dessus, mais la taxe d'habitation, je le répète, est un des impôts les plus injustes que nous ayons et qui touche, indépendamment des revenus, les ménages.

Je crois sincèrement que si certains ménages peuvent être exonérés de cet impôt, compte tenu de leur revenu très bas, voire parfois inexistant, encore une fois, je ne peux que m'en réjouir à titre personnel. Je n'impliquerai pas mes autres collègues qui ont des avis différents, en tout cas pour ce qui est de mon collègue de droite ! Il ne représente que lui-même quand il s'exprime. Je pense dire que c'est une bonne chose si, bien évidemment et je l'ai précisé, c'est la réserve que j'y mets, on trouve des compensations.

Mme le MAIRE. - Ce sujet fait débat. Cela prouve qu'il faudrait un grand débat en France avant que toute décision ne soit prise.

Mme SEISEN. - Une précision parce que l'idée n'est pas de faire de la polémique, il ne faut pas sortir les propos que l'on a pu tenir dans cette enceinte sur la taxe d'habitation hors de leur contexte. Il faut rappeler une donnée : l'injustice de la taxe d'habitation est double.

- La première, dans une ville où les ménages ont un faible revenu, le rendement de la taxe d'habitation est inégal. Plus on est pauvre et plus le rendement de la taxe d'habitation est faible. Là où l'on a besoin de plus de services publics, le taux, pour pouvoir récupérer la même masse financière qu'une ville riche, doit être 2 ou 3 fois plus élevée.

À Bagneux, la suppression de la taxe d'habitation ne va pas bénéficier aux plus pauvres des plus pauvres puisque 50 % des ménages à Bagneux ne la payent déjà pas.

La première injustice est celle qui existe entre les villes : là où il y a besoin de plus de service public, le rendement de l'impôt devrait être plus élevé ainsi que les ressources, or, c'est là où en fait il faut augmenter fortement les impôts pour qu'un peu d'argent rentre dans les caisses de la ville. C'est une première source d'injustice.

La deuxième source d'injustice est la suivante : pour ceux qui la payent, il n'y a pas de progressivité, de proportionnalité au montant des ressources. Ceci est une autre forme d'injustice.

Mais les deux éléments n'ont jamais conduit à faire dire en tout cas par la majorité qu'il fallait supprimer cet impôt. Le réformer, trouver des financements plus équitables qui permettent de donner à plus ceux qui en ont le plus besoin, etc. oui.

Aujourd'hui, cela reste encore, comme le disait M. Romero, un des outils qui restaient dans les mains des villes pour pouvoir bénéficier de leur libre administration et faire des choix politiques à l'échelle locale.

Je pense qu'il faut remettre les choses dans leur contexte. Si on nous propose une plus forte progressivité de l'impôt, la diminution de la TVA, l'impôt le plus injuste puisque l'on gagne 1 M€ par mois ou le SMIC, finalement, le poids qui pèse sur les denrées de base sont les mêmes, ce qui est foncièrement injuste, j'applaudirai des deux mains. Que l'on fasse une micromesurette qui nous enlève un petit bout de pouvoir quand bien même il n'est pas parfait, cela pèse lourdement et s'ajoute au fait que l'on va supprimer l'ISF, etc.

Il faut remettre un peu les choses dans leur contexte plus général.

Mme le MAIRE. - Au-delà de ce débat sur la taxe d'habitation, j'étais la semaine dernière à l'Association des Maires de France qui regroupe les Maires de toute tendance. Elle exprimait très fortement la volonté qu'aucune décision ne soit prise sans une remise à plat complète et une discussion approfondie avec les représentants des collectivités locales car, comme le disait très justement Nadia à l'instant, le pouvoir de lever l'impôt est celui d'avoir une autonomie communale. Quand on n'a plus cela, on a de moins en moins de latitude pour agir.

De plus, M. Romero y faisait allusion, à chaque transfert de compétences sur les collectivités par exemple, on nous parle de compensation à l'Euro. Tout le monde sait que cela marche la première année, que la deuxième année, c'est dégressif, etc. mais au bout d'un moment, on n'a plus les moyens d'intervenir. C'est une mesure électorale très populaire.

Il est évidemment tellement plus facile de dire aux gens qu'ils ne vont plus payer d'impôt. C'est sympa a priori, mais je ne suis pas sûre que c'est ce qu'il y a de plus juste à faire. Chacun doit contribuer à la mesure de ses moyens. C'est certainement ce qui n'est pas très juste dans la TVA bien sûr mais aussi dans la taxe d'habitation puisque quel que soit le revenu, les personnes soumises à la taxe d'habitation payent la même chose.

C'est cette question qu'il faut remettre à plat. On attend avec impatience ce qui va nous être proposé.

À propos du budget supplémentaire, s'agissant de la question de prudence soulevée par M. Martin, l'intégration des 2 M€ du compte administratif relativise cette prudence. Si nous n'étions pas prudents, vous nous diriez que nous dilapidons l'argent sans prêter attention.

Au moment de la construction du budget, nous n'avions pas les notifications de recettes fiscales de nos administrés. Les services fiscaux ne nous les avaient pas données puisque nous votons notre budget primitif avant cette transmission par les services fiscaux.

Nous n'avions pas au moment du vote du BP les 400 000 € de recettes supplémentaires que nous recevons aujourd'hui. D'ailleurs, je crois que nous l'avions dit clairement dans le rapport de présentation et la présentation que nous avons faite.

Vous m'avez interrogé sur la réforme des rythmes scolaires, nous n'avons pas pris de décision pour la rentrée de septembre 2017. Nous avons plutôt joué la prudence. Le décret est paru aujourd'hui, je n'ai pas eu le temps de le lire. J'ai proposé aux parents et aux représentants des enseignants que nous avons, avec Irène Talla et Bernadette David, reçus car ils nous avaient sollicités. Nous avons également été interrogés par des représentants de parents d'élèves. Nous avons clairement dit que nous n'avions pas bouleversé l'organisation des rythmes scolaires en 15 jours pour la rentrée prochaine mais qu'à l'automne, nous allions mener à nouveau une concertation. Je vous livre juste un point de vue personnel, ce qui ne me plaît pas dans la proposition du nouveau ministre de l'Éducation nationale et du Président de la République, c'est ce système à géométrie variable. Je considère que si l'on pense que les rythmes scolaires, c'est bien 4 jours ou 4 jours et demi, c'est bien dans toute la France.

Or, là, on continue à détricoter et à faire en sorte que l'éducation soit de moins en moins nationale.

Nous considérons que faire classe 8 demi-journées, c'est-à-dire 4 jours, c'est trop concentré, qu'il faut être sur 9 demi-journées et donc 4 jours et demi. Si l'on pense que c'est bien à un endroit, ça l'est partout pour le rythme de l'enfant. Malheureusement encore une fois, ce qui n'est pas au centre ce sont les réels besoins de l'enfant. C'est tout de même cette question qui est prioritaire, même si la réforme a été mise en œuvre trop rapidement. Évidemment se pose la question des moyens aux collectivités pour assurer tous les temps d'accueil périscolaires.

Le décret est paru. Il y a fort à parier que, dans ce décret, il n'est pas indiqué que le fonds de dotation de l'État sera ou non maintenu. On va nous demander de nous positionner mais si on continue à nous accompagner financièrement, c'est une chose. Si, dans le budget 2018, l'État dit : c'est terminé, il n'y a plus rien du tout pour les collectivités, l'aménagement des rythmes scolaires, c'en est une autre. Cela n'aide pas vraiment à la prise de décisions.

En tout cas, j'ai proposé que l'on fasse une nouvelle concertation avec les parents. Nous avons passé assez de temps à discuter avec les parents, les enseignants, les animateurs pour ne pas, en 15 jours, décider de tout démolir sans discuter correctement, mettre en place ce débat citoyen avec toutes et tous.

Il nous faut voter ce budget chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 154 575 €

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 41 999 €

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 37 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 68 - Dotation aux provisions semi-budgétaires : 86 500 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 022 - Dépenses imprévues : 241 950 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 1 545 034 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 706 294 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total de 2 813 352 €.

Recettes

Chapitre 070 - Produits services, domaine et ventes diverses : 37 500 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 659 787,10 €

☛VOTE :

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 74 - Dotations, subvention et participations : 10 905 €

☛VOTE :

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 634 €

☛VOTE :

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 47 855 €

☛VOTE :

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 2 056 670,90 €

☛VOTE :

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total identique de 2 813 352 €.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre XX - Immobilisations incorporelles : 1 428 470,49 €

☛VOTE :

- **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**
- **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées : 625 200 €

☛VOTE :

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

Chapitre XXI - Immobilisations corporelles : 7 581 833,49 €

☛VOTE :

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

Chapitre XXIII - Immobilisations en cours : 1 405 070,87 €

☛VOTE :

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

Chapitre XIII - Subventions d'investissement : 166 425 €

☛VOTE :

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

Chapitre XXVI - Participation et créances rattachées : 1 803 879 €

☛VOTE :

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers : 82 480,15 €

☛VOTE :

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

Chapitre 40 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 47 855 €

☛VOTE :

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE*

➤ *AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION*

Soit un total de 13 141 214 €.

RecettesChapitre XIII - Subventions d'investissement : 189 606,73 €**☛VOTE :****➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE****➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**Chapitre X - Dotation aux fonds divers et réserves : 214 363 €**☛VOTE :****➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE****➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**Chapitre 1 068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 788 408,44 €**☛VOTE :****➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE****➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**Chapitre 024 - Produits de cessions d'immobilisations : 1 746 670 €**☛VOTE :****➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE****➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers : 90 480,15 €**☛VOTE :****➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE****➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 1 545 034 €**☛VOTE :****➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE****➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**Chapitre 40 - Opérations de transferts entre sections : 706 294 €**☛VOTE :****➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE****➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté : 5 868 357,68 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit un total de 13 141 214 €.

Pour les pompes funèbres

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre XII - Charges de personnel, frais assimilés : 385,21 €

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Recettes

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 385,21 €

☞ **VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme Le MAIRE. - Je vous remercie.

PROVISION SEMI-BUDGETAIRE

10/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AVEC LA SARL ENERGIE BTP

Mme BOUDJENAH. - Nous vous proposons de constituer une provision semi-budgétaire pour risque de contentieux avec une entreprise. Nous avons eu l'occasion d'en parler à la commission lundi.

Je vous rappelle de quoi il s'agit. Le Code général des collectivités territoriales rend obligatoire la constitution de provisions par délibération du Conseil municipal notamment, je cite : "*dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité à hauteur du risque financier encouru par la collectivité*". Or, c'est ce qu'il nous arrive.

Il s'agit d'une provision semi-budgétaire inscrite en dépenses de fonctionnement sans contrepartie en recettes d'investissement. Cela permet une mise en réserve des fonds mobilisable dès la survenue du risque.

En février 2014, la ville a contracté un marché pour la réhabilitation et l'extension des vestiaires du stade Port Talbot. La Société ERI a été désignée titulaire du marché et la Société SEE Simeoni comme sous-traitant de premier rang. Cette société a fait appel à des sous-traitants de second rang dont la S.A.R.L Energie BTP que la commune a reconnue par acte spécial.

Les sous-traitants de second rang n'ont pas droit à être payés directement. La Commune devait donc procéder au paiement des travaux directement à la Société SEE Simeoni charge à cette dernière de payer les sous-traitants de second rang. Or, cette Société a été placée en liquidation judiciaire avant la fin du chantier.

Le paiement par la commune a été effectué auprès de la SCP Laureau Jeannereau, le mandataire judiciaire. Ce liquidateur n'a pas reversé la somme de 72 000 € due à la SARL Energie BTP pour les travaux réalisés. Cette entreprise a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise à l'encontre de la ville afin d'obtenir le règlement de ces factures augmentées du coût estimé de son préjudice, soit au total la somme de 86 500 €.

Je vous informe que, depuis que cette procédure a été engagée, nous mettons tout en œuvre - le service financier, notre directrice en particulier, était encore en discussion ce matin avec la trésorière à ce propos - pour qu'un dossier puisse être monté pour émettre un titre de recette en vue de récupérer la somme déjà versée, mais à la demande de Mme la Trésorière, nous avons besoin ce soir de délibérer pour provisionner ce risque étant donné que le contentieux est maintenant en cours.

Mme le MAIRE. - Il est obligatoire de constituer une provision en cas de contentieux.

Avez-vous des observations ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GENERALE

DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11/ ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014 MODIFIEE PAR LES DELIBERATIONS DU 24 JUIN 2014 ET DU 12 DECEMBRE 2016 PORTANT DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Mme le MAIRE. - Il s'agit de se mettre en conformité avec la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain qui prévoit de compléter les délégations du Maire :

- d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,
- de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
- d'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne,
- de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
- d'exercer, au nom de la commune, le droit relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAGNEUX

12/ APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE CITADIA, MANDATAIRE DU GROUPEMENT DU MARCHE "MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME" ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Nous avons été assistés par un groupement de bureaux d'études spécialisés en urbanisme, Citadia Conseil et Citadia-Even-Aire Publique, pour mener à bien la révision de notre PLU engagé en 2014.

Ce marché a été d'un montant total de 95 050 € H.T.

Citadia Conseil était mandataire du groupement. Or, certaines des prestations initialement prévues au marché n'avaient pas été réalisées telles que prévues. En revanche, de nouvelles missions avaient été ajoutées. Nous avons engagé une discussion avec Citadia Conseil, mais n'avons pas trouvé d'accord sur le montant de ces prestations avant l'échéance de marché. C'est pourquoi les discussions se sont poursuivies après.

Nous sommes parvenus à un accord afin que 70 % du montant estimé par le Groupement pour ces prestations supplémentaires soient pris en charge par la ville. Nous devons donc passer par un protocole transactionnel. C'est ce qui vous est proposé ce soir pour un montant de dépenses supplémentaires de 12 340 € T.T.C.

Mme le MAIRE. - Des questions ou des remarques ?

M. MARTIN. - Nous faisons souvent la même remarque. Une fois de plus, je suis assez étonné du manque d'anticipation entre la fin du contrat initial qui s'est terminé le 24 novembre 2016 et la signature de ce protocole transactionnel. J'ai bien compris qu'il y avait eu des renégociations avec la Société Citadia assez dures mais 7 mois entre la fin du contrat et la signature de ce protocole, c'est assez long surtout que la Société Citadia a dû alerter suffisamment tôt les services compétents de la ville pour leur dire qu'il y avait une dépense supplémentaire à prendre en compte.

Mme le MAIRE. - Nous avons essayé de ne pas payer tout ce qu'ils demandaient. Nous avons négocié à la baisse des prestations qui ont été effectuées. Cela valait le coup de discuter avec eux, de ne pas accepter d'emblée de leur payer la totalité de ce qu'ils nous demandaient et qu'ils avaient effectué.

Nous passons au vote.

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET**

DE LA DROITE**QUARTIER NORD****13/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'INDEMNISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA RATP ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER**

M. TUDER. - Lors du Conseil municipal du 16 mai dernier, la convention a fait l'objet d'un avenant.

Toutefois, l'avancée du chantier du métro a récemment conduit la Commune de Bagneux à réaliser des travaux de mise en double sens du tronçon de la rue de Verdun située entre l'avenue Henri Barbusse et la rue Gabriel Cosson.

L'importance de ces travaux justifie que la Commune de Bagneux signe une nouvelle convention avec la RATP.

La RATP s'est ainsi engagée à rembourser la Commune de Bagneux pour ces travaux réalisés aux abords du chantier du métro et non prévus dans la convention-cadre signée initialement pour un montant de 230 654,45 € TTC.

Il vous est demandé d'approuver cette convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarque, nous en avons déjà parlé ici.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Je vais vous présenter en même temps les délibérations 14 à 18 puisque ces délibérations portent sur les comptes rendus annuels de la Semaba sur diverses zones de la ville.

Je sais que cela a été discuté en conseil d'administration de la Semaba où siègent plusieurs élus de la ville.

77 AVENUE HENRI RAVERA**14/ COMPTE RENDU ANNUEL DE LA COLLECTIVITE LOCALE 2016-2017 AVENUE HENRI RAVERA****15/ AUTORISATION DONNEE A LA SEMABA A CEDER LA PARCELLE CADASTREE SECTION H N°59 SISE 77 AVENUE HENRI RAVERA****SEMABA/OPERATION D'AMENAGEMENT/APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS DE LA COLLECTIVITE LOCALE 2 016****16/ ZAC ALBERT PETIT/RN20****17/ ZAC DU MOULIN BLANCHARD****18/ CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT - RUE DES BLAINS**

Mme le MAIRE. - La délibération 14 porte sur le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Concession du 77 avenue Henri Ravera.

C'est une concession ancienne qui date de 1999. Elle avait été prorogée en 2005. Elle est désormais caduque mais les comptes financiers n'étant pas soldés, elle fait toujours l'objet d'un compte rendu annuel.

Un contentieux a en effet existé avec la copropriété voisine du 79 avenue Henri Ravera, désormais réglé et le bilan actualisé de l'opération fait apparaître un déficit de 424 000 €.

La délibération 15 porte, elle, sur cette même parcelle située au 77 avenue Henri Ravéra.

L'article 2.2 de la convention de concession prévoyait en effet que le terrain puisse à terme être vendu à la ville. Cependant la ville n'a pas d'intérêt à reprendre cette parcelle dans son patrimoine et il nous est donc demandé d'approuver sa cession par la Semaba à Bagneux Hydraulique, une société implantée sur une parcelle contiguë, pour un montant de 150 000 €.

Il est donc demandé au conseil :

- d'approuver le CRACL 2016 de cette concession et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.
- d'autoriser la Semaba par dérogation à l'article 2.2 de la concession d'aménagement à vendre cette parcelle et à conserver le prix de cette vente pour améliorer le bilan de cette opération.

Délibération n° 16

Il s'agit ici de la Zac Albert Petit/RN20. Cette Zac est ancienne et du fait d'un long contentieux d'expropriation s'est déroulée en deux temps de 1990 et de 1996 puis de 2006 à 2010.

Cela a permis à l'époque la construction de la résidence Léo Ferré, l'aménagement de la place et la construction du marché et de la salle des fêtes Léo Ferré. Plus récemment s'est construit l'immeuble de bureaux Aristide à l'angle de la RD920 et de l'avenue Albert Petit.

L'année 2016 n'a pas permis de procéder aux actes administratifs de clôture et de régularisation de cette ZAC, qui devraient se faire cette année.

Cette clôture devrait permettre le versement de l'excédent, soit 1 464 674 € à la ville.

Il est demandé au conseil d'approuver le CRACL 2016 de cette ZAC et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Délibération n° 17

Cette délibération présente le CRACL de la ZAC du Moulin Blanchard, qui elle a été créée en 2004.

Cette Zac a été créée vous le savez pour aménager et mettre en valeur un secteur qui était assez dégradé, afin de contribuer à la revitalisation du centre-ville.

Elle intègre notamment des constructions de logements diversifiés, dont certains sont livrés et d'autres en cours, la crèche des Petits Moulins qui a été livrée, des aménagements de voiries et d'espaces publics.

Pour rappel, nous avons prorogé la convention d'aménagement entre la ville et la Semaba pour cette ZAC jusqu'en 2021 au Conseil municipal du mois de mars.

En novembre 2016, un mandat de gestion opérationnelle a été conclu entre la Semaba et SADEV 94 pour assurer le suivi opérationnel de la ZAC.

Cette ZAC a bien avancé en 2016, avec notamment une signature d'acte de vente avec Coopimmo pour la construction de Maisons de ville dont nous venons de poser la première planche et non la première pierre, la livraison de l'immeuble Dampierre 1 et la poursuite de la

construction des immeubles Dampierre 3, qui a été livré en mars 2017, et Dampierre2 dont la livraison est prévue pour la fin de l'année.

Le résultat de l'exercice 2 016 s'élève à 1 290 216 € HT et nous vous demandons donc ce soir d'approuver le CRACL 2 016 de cette ZAC et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

À noter que le bilan prévisionnel à terminaison laisse apparaître un déficit de 817 000 € (en diminution toutefois de 214 000 € par rapport au bilan prévisionnel prévu en 2015). Il conviendra donc encore d'étudier plus précisément les modalités d'achèvement de l'opération.

Il reste des terrains à aménager.

Délibération n° 18

Cette délibération nous demande, elle, d'approuver le CRACL de la concession d'aménagement Albert Petit, rue des Blains, du secteur dit « Plaine de jeux » en face de l'école Maurice Thorez.

C'est une opération qui s'étend sur plusieurs parcelles et a fait l'objet d'une longue concertation avec les habitants entre 2008 et 2012.

Elle porte sur la construction de 187 logements répartis en 4 plots, comprenant accession à la propriété et accession maîtrisée.

Trois plots ont déjà été construits et livrés par Bouygues en 2016, deux, côté Albert Petit et un à l'angle de la rue Gibon et de la rue des Blains.

Le quatrième plot reste à construire par Coopimmo, les travaux devraient débuter fin 2017, ce qui permettra ensuite l'aménagement des espaces publics de cette concession qui a été prorogée en 2015 jusqu'en mai 2019.

Pour cette concession également, un mandat de gestion a été passé en novembre 2016 entre la Semaba et Sadev 94 pour assurer le suivi opérationnel.

Le bilan prévisionnel actualisé de l'opération fait apparaître un excédent de 227 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le CRACL 2 016 de cette concession d'aménagement et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

Je vous ai fait une présentation globale mais nous allons les voter une à une.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ou passe-t-on au vote ?...

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Les administrateurs de la Semaba ne prennent pas part au vote. Sont concernées Patrice Martin, Alain Le Thomas, Yasmine Boudjenah, Nadia Seisen, Djedjiga Oualli, Nouraqa Balutch, Laurent Carteron et Pascale Meker.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

☉ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 18 :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

OPERATION D'AMENAGEMENT DES MATHURINS/PROJET URBAIN PARTENARIAL

19/ APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons devant nous ce soir une délibération importante pour le développement de notre ville. Elle marque une étape majeure de ce projet dont nous débattons ensemble, et avec les habitants, depuis maintenant plus de 5 ans.

Pour mémoire, en avril 2012, notre Conseil municipal adoptait par une convention d'objectifs les grandes orientations discutées et négociées avec le propriétaire LBO France.

Depuis cette date, je vous ai tenus régulièrement informés de cet important projet pour Bagneux et nous avons délibéré à plusieurs reprises en Conseil municipal.

Dans le même temps, plusieurs temps de rencontres et d'échanges avec les habitants se sont tenus, souvent avec la participation de Bernard Reichen, l'architecte en chef de l'opération, comme lors d'ateliers du PLU. Nous avons même ouvert le site à deux reprises, fin 2016 et au mois de mars de cette année.

Ces échanges qui ont permis de nourrir et enrichir le projet se sont déroulés tout d'abord à l'occasion de l'élaboration du PLU et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) que nous avons mise en place pour les Mathurins.

Ils ont eu lieu aussi à l'occasion de la concertation concernant les voiries qui a donné lieu à enquête publique et à déclaration d'intérêt général au début de l'année, pour préfigurer en termes d'orientations programmatiques le contenu du PUP que je vous propose d'adopter ce soir.

Je le souligne car ces allers et retours entre le propriétaire, la ville et les habitants n'ont pas

compté que pour mieux suivre et comprendre le projet. Ils ont d'abord permis d'en améliorer le contenu. Je pense par exemple à l'extension du parc du belvédère, passé au fur et à mesure de notre travail de 1.8 à 2.5 hectares, sur un site qui ne comptait jusqu'alors aucun espace vert accessible.

Je pense aussi aux réflexions nombreuses, réunions et visites de terrains comprises, permettant d'intégrer une amélioration du traitement du parvis de la Médiathèque, qui sera demain partie prenante d'une extension du parc Richelieu afin de compenser les moins de 800 m² qui vont être rognés à la frange du parc pour poursuivre une voie d'Albert Petit à Gabriel Péri.

Je dois vous dire à ce stade, et avant de rentrer plus précisément dans la mécanique et le contenu du PUP, que nous avons, me semble-t-il, mais chacune et chacun pourra dire ce soir ce qu'il en pense, tenu bon la barre des principaux invariants que nous avons fixés ici même il y a 5 ans.

Ouvrir le site, contribuer à l'atteinte de l'objectif de 1 emploi pour 1 actif, avoir de l'activité économique à cet endroit, obtenir le lycée attendu, maintenir la constructibilité à 300 000 m² (180 000 m² de moins que ce que notre précédent PLU permettait !), avoir 25 % de logements sociaux, développer la nature en ville, voilà ce qu'était notre feuille de route.

Nous avons longuement discuté en décembre 2015 lors de l'adoption de la convention programmatique du choix du PUP comme outil de financement des équipements publics du projet.

Je ne m'y attarde pas à nouveau, sauf peut-être pour insister sur deux dimensions importantes pour éclairer notre débat de ce soir :

- la première, c'est que les négociations que nous avons menées nous ont permis d'aller au-delà de ce qu'auraient été les recettes apportées par la taxe d'aménagement même à son maximum.

Nous débattons ce soir d'un PUP qui conduit à ce que le projet d'aménagement contribue à près de 27 M€ au financement des équipements publics, soit 7 millions de plus que la taxe d'aménagement à son maximum.

- La seconde, c'est la règle de la proportionnalité qui guide l'élaboration du PUP et ses différentes clefs de répartition. C'est-à-dire la nécessité de n'affecter à la charge du projet que la part des dépenses qui, effectivement, vise à répondre aux besoins générés par l'aménagement en cours.

Alors que contient précisément ce PUP ?

- le montant des financements
- les modalités de versement
- les règles d'indexation
- les pénalités éventuelles
- les règles de suivi

Nous pourrions revenir évidemment plus dans le détail au cours de notre discussion sur chacun des points que vous souhaitez aborder. Je veux juste distinguer deux grands types d'équipements publics contenus dans ce PUP et donc deux types de proportionnalité de financement :

- d'abord l'ensemble du dispositif d'assainissement, que porte notre Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris et la réalisation des 30 classes. Ces travaux sont assumés

financièrement à 100 % par le projet car la totalité de leur usage est dédiée aux futurs habitants, salariés, lycéens du site.

- ensuite les voiries, les espaces publics, le parc pour lesquels, en écho financier à notre demande politique que nous ne soyons pas sur un projet fermé sur lui-même mais profitant bien à l'ensemble des Balnéolais, le financement du projet a évolué selon les objets, tournant en moyenne autour des 30 %.

Sur l'ensemble, le projet financera 70 % du coût des équipements publics.

Une dernière chose, je le dis ici au Conseil municipal, l'ensemble du projet des Mathurins porté par le propriétaire n'est pas aujourd'hui équilibré.

Sur une enveloppe d'ensemble qui s'élèvera autour de 250 M€, il manque aujourd'hui une dizaine de millions d'Euros au propriétaire pour équilibrer l'opération.

Nous en avons discuté, j'en ai fait part aux collègues du bureau municipal car je ne souhaitais pas que ce déficit potentiel à la fois important en valeur absolue - 10 M€, c'est important mais c'est contenu à l'échelle d'un tel projet puisque l'on parle de 250 M€ - nous empêche de démarrer dans les meilleurs délais le développement des Mathurins.

Un certain nombre de pistes existent pour réduire ce déficit. Près de 3 M€ sont prévus par exemple pour combler les carrières éventuelles du terrain du futur lycée et de l'école du parc Rosenberg. Ils ne seront sans doute pas nécessaires pour cette dernière. Je vous rappelle que le PUP finance une partie de l'école Rosenberg. Il y a la future école sur le site des Mathurin mais également le financement d'une grande partie de l'école de l'espace Rosenberg puisqu'au total, c'est 30 classes qui sont financées par le projet : 20 classes de prévues sur les Mathurins, 15 classes à Rosenberg et le PUP en finance 10 sur les 15.

Je parlais des comblements de carrière qui sont évalués aujourd'hui à 3 M€ aussi bien sur Rosenberg, je parle de la totalité, que sur le terrain du lycée. On n'en est aujourd'hui qu'à des évaluations.

On sera éclairé très rapidement sur Rosenberg puisque les sondages seront faits dès la rentrée. Il est possible qu'il n'y en ait pas besoin. En tout cas, les premiers sondages sont plutôt bons. Ceci dit, il faut aller au bout de la démarche pour en être sûr.

Nous avons proposé au LBO de réaliser une salle familiale que nous avons décidé d'avoir dans notre programme municipal pour fêter les anniversaires, les mariages, les baptêmes, bref les événements familiaux, nous avons beaucoup de demandes, que nous ne sommes pas en capacité d'honorer. Nous leur avons demandé de regarder dans le bâtiment Y, qui va être conservé, la possibilité de faire cette salle pour laquelle nous avons inscrit, dans notre PPI de la ville, 500 000 €.

Nous avons convenu avec le propriétaire qui est prêt, si nécessaire, à couvrir jusqu'à 5 M€ du déficit final en plus - je parle hors PUP, vous l'aurez compris - de refaire un point global d'ici à deux ans pour s'ajuster si nécessaire comme nous le faisons directement sur les opérations que nous pilotons en propre.

Avant de vous laisser la parole, vous permettrez de remercier évidemment l'ensemble des équipes de la ville qui ont travaillé avec celle de Vallée Sud - Grand Paris, celle du propriétaire et de Linkcity à sécuriser, vérifier, proposer, négocier, contre-expertiser l'ensemble des éléments de ce PUP.

C'est entre un an et un an et demi de travail hebdomadaire pour arriver au document qui vous est proposé ce soir. Je voulais les en remercier vivement.

Je vous passe la parole.

M. MARTIN. - Je voulais souligner le gros travail fait autour de ce PUP.

Initialement, nous voulions voter pour ce projet, mais du fait de la dernière information que vous nous avez donnée, à savoir que le projet actuel n'est pas équilibré, nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - Je suis désolée ! Ma franchise me dessert. Je préfère le dire car il y a encore des discussions. Je pense que l'on va aboutir. 10 M€, c'est une petite somme par rapport à 250 M€ mais sur des projets d'aménagement de cette ampleur... Vous voyez tout le travail que nous avons fait sur la ZAC écoquartier Victor Hugo, sur 19 hectares au fil des années pour améliorer le bilan financier. Il y aura encore des discussions. Le PUP ne traite que du financement des équipements publics et des voiries.

Je préfère dire comment les choses avancent et où se subsistent les difficultés.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme FAUVEL. - Je souhaite intervenir pour vous dire ma satisfaction d'en arriver ce soir à la signature de ce projet urbain partenarial avec le propriétaire du site des Mathurins.

C'est une étape importante 5 ans après la signature du 1^{er} contrat d'objectif avec LBO autour du futur de ce site et tout le travail que nous avons déjà mené ensemble toutes les réunions d'information ou de concertation qui se sont déjà tenues avec les Balnéolais autour de ce projet.

Bien entendu, ce projet sur le site des Mathurins est peu commun. Il ne s'agit pas d'un projet mené sur un terrain appartenant à la ville ou dans le cadre d'une Z.A.C. où nous aurions comme interlocuteur un aménageur choisi par nos soins. Non, c'est un projet d'une nouvelle forme où notre partenaire est un propriétaire privé. C'est ainsi. La ville n'avait pas les moyens de déboursier seul plus de 100 M€ pour acheter ce terrain et les autres partenaires publics que nous avons consultés en 2011 et 2012 n'ont pas souhaité nous aider à acquérir ce terrain.

Nous sommes donc dans un cadre nouveau, différent de nos habitudes. Les discussions sont longues et visiblement parfois complexes mais cela avance.

Je me permets d'ailleurs, au nom des élus du groupe, de remercier très sincèrement les services de la ville qui, je le sais, mettent énormément de temps, d'énergie, de compétence et d'intelligence pour permettre à ce projet d'avancer.

Je pense qu'il est juste de noter aussi que nos partenaires de LBO et Linkcity savent entendre nos demandes d'ouverture du site de concertation avec les habitants.

Ils ont su nous soutenir aussi dans notre bataille victorieuse pour obtenir enfin un lycée général à Bagneux.

Sans entrer dans le détail de ce PUP, je noterai donc tout d'abord que la ville a bien fait de mener tout ce travail avec le propriétaire puisqu'il permet d'ores et déjà d'envisager un financement de LBO de plus de 27 millions d'Euros, là où les taxes d'aménagement auraient au mieux rapporté 20 millions à la ville.

Je me réjouis par exemple que, en plus de voiries ou d'assainissement, LBO participe, comme l'a dit Mme Le Maire notamment, à financer 30 classes nouvelles, en finançant déjà une partie de l'école Rosenberg (10 classes sur 15) dont la construction va commencer rapidement.

Je tiens à dire aussi que ce projet des Mathurins, autour duquel nous continuerons à discuter, entre nous et avec la population, est, me semble-t-il, un projet équilibré dans ses objectifs.

Ce n'est peut-être pas celui que nous aurions construit seuls. Il y aura sûrement des points à améliorer, à retravailler mais vous me permettrez de noter que nos discussions partenariales ont permis :

- un projet mixte qui associera logements et activités économiques en conservant le nombre de logements construits dans une quantité raisonnable,
- un projet qui sera ouvert sur la ville grâce notamment à son projet de voiries et permettra de relier enfin le centre-ville et le sud de Bagneux,
- un projet qui accueillera un grand lycée général, en partie grâce à l'hectare que LBO a bien voulu réserver pour sa construction future,
- un projet qui accueillera un parc de plus de 2 hectares (c'est la taille du parc Richelieu) communiquant avec le parc François Mitterrand, alors que, jusqu'ici, aucun espace de ce site n'était accessible au public, ainsi qu'une grande place publique.

Le PUP qui nous est présenté ce soir marque donc une belle avancée, partenariale, autour d'un financement partagé des éléments de base de ce projet que sont les voiries, les réseaux ou les espaces publics qu'il contiendra.

Vous l'avez compris, nous voterons donc cette délibération qui approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

Mme le MAIRE. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MEKER. - Madame le Maire, Madame la conseillère départementale, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'ADN de ma modeste action politique est la loyauté à l'équipe municipale et à mes convictions qui s'étaient inscrites dans le programme municipal.

Il y a des heures où la conciliation de ces deux impératifs est difficile à concilier. Cette heure-ci en est une.

Je me suis déjà exprimée longuement et plusieurs fois sur ce PUP et sa place dans l'aménagement de Bagneux.

Simplement et le plus rapidement possible, l'équilibre n'y est toujours pas.

Même si je partage, si je souhaite que l'activité économique soit bien présente sur le site des Mathurins, même si nous comprenons le bien-fondé de cette négociation puis de cet accord financier, le PUP, qui mieux qu'une taxe d'aménagement permet à la ville de fixer des clés de répartition pour le financement des équipements publics (école, espaces publics et espaces verts), même si je suis fier qu'un lycée soit acté sur ce site grâce au travail des élus de Bagneux. Mais l'équilibre n'y est pas.

Sur ce site de 15 hectares, certes fermé, mais vide aujourd'hui, si l'on retire l'hectare dévolu au lycée, seuls 2 hectares deviendront un parc public.

Il est clairement dit aujourd'hui 2 hectares. Il a souvent été évoqué 2,5 hectares mais la place qui va recevoir 3 immeubles de 18 étages, même s'ils sont à l'orée d'un parc, ne peut quand même pas être vécue ni ressentie comme un parc. C'est une place à l'orée d'un parc.

Donc 2 hectares.

Le site des Mathurins est répertorié comme un belvédère dans les grands paysages de l'Île-de-France. L'équipe des promoteurs et aménageurs le nomme ainsi elle-même. Il est à plus de 500 mètres des deux lignes de métros qui arriveront au nord de la ville, ce qui, selon le SDRIF, ne nécessite pas qu'il soit aménagé de façon aussi dense que les sites au pied du métro.

La région souhaite par ailleurs que les communes de la petite couronne qui ont moins de 10 m² d'espaces verts par habitant en retrouvent plus ou s'en approchent.

Avec les 6 500 habitants prévus sur le site et ces 2 hectares de parcs publics donc, nous serons à 3,2 m² d'espaces verts publics par habitant.

Dans le nord, au pied de l'arrivée du métro avec environ 4 700 habitants prévus, nous pouvons prévoir 6,3 m² d'espaces verts par habitant. Ce qui n'aidera pas Bagneux à maintenir les 8,5 m² d'espaces verts dont elle dispose aujourd'hui dans un environnement de villes encore plus carencées au nord alors qu'elle est la seule commune depuis la Porte d'Orléans dans les Hauts-de-Seine à posséder 15 hectares vides de grands paysages.

Mais je pense plus encore à chacune et chacun des futurs habitants, petits et grands. Il ne faut pas se tromper d'urgence. Les communes ont de moins en moins de moyens et l'avenir est très incertain pour nos territoires. Nous pouvons avoir envie de planifier, le souhaiter. Nous pouvons avoir envie de sécuriser, de ne pas laisser la libre-concurrence entre les promoteurs faire flamber le foncier et le coût des logements et repousser ainsi les populations, de plus en plus loin du centre de la métropole, là où elle se transforme en mégapole, illisible, sans service public, sans transport dans une forme de relégation qui vaut celle des campagnes, des provinces vidées de travail comme il en existe beaucoup en France.

Mais nous ne pouvons pas non plus ignorer à ce point la question environnementale.

L'urgence climatique est là. Nous devons rafraîchir la ville et limiter la pollution grâce aux espaces verts.

Nous devons préserver la nature en ville qui risque de ne pas se maintenir si nous ne préservons pas suffisamment de continuité écologique.

À ce titre, que pouvons-nous penser d'un parc de 2 ha ? C'est la taille du parc Richelieu ou du parc Robespierre, coupé en deux par une voie réservée aux bus et à la circulation automobile.

Il est dit dans la présentation de cette convention financière que le travail de l'enquête publique a permis l'agrandissement de ce parc et de mieux le lier au parc François Mitterrand pour en faire un corridor de biodiversité plus important. C'est vrai pour sa taille, passée de 1,5 ha à 1,8 ha à un peu plus de 2 ha. Mais ce n'est pas le cas pour la liaison avec le parc François Mitterrand puisque les schémas qui vous sont communiqués vous montreront facilement qu'une rue au gabarit clairement défini pour la circulation automobile sépare les deux espaces. Ce qui est très dommage pour le maintien d'un corridor écologique indispensable pour un petit parc demeure 2 hectares en

milieu très dense.

Il est donc en fait question sur ce belvédère, vide aujourd'hui, d'aménager un quartier très dense, aussi dense qu'à Paris, avec de plus deux squares de 1 000 m², plutôt qu'un parc de 2 ha qui offrirait un réel calme et des espaces pour que les enfants puissent courir sans danger.

À Paris, pour mémoire, les Parisiens disposent de 5,8 m² d'espaces verts par habitant, sans compter les bois.

Rappelons aussi que les premières voiries prévues sur ce projet étaient plus larges, certes, avec des bus en site propre. Elles étaient sans doute trop larges, mais elles ne traversaient pas le parc.

En réalité, cette opération d'aménagement est si importante, quelle mériterait une enquête publique pour l'ensemble de l'opération, plutôt que de considérer le phasage des macrolots comme formant au final 1 à 1, un quartier, ce qui du coup l'exonère d'une enquête publique.

L'enquête publique et la déclaration d'intérêt général n'ont porté que sur les voiries créées pour desservir ce nouveau quartier.

Par ailleurs, on peut imaginer que la création d'un Scot au niveau métropolitain avec ces sous-ensembles réfléchis au niveau des établissements publics de territoire par exemple, ne pourrait accepter une telle densification pour un tel site, s'il était évalué dans un cadre plus large. Si la création de ce Scot métropolitain, comme cela devrait l'être, s'appuyait sur des conseils de développement et une concertation des associations et du public.

Ce qui était acceptable il y a 10 ans ne l'est plus aujourd'hui à la lumière de ce que l'on sait du changement climatique.

Bagneux est une ville encore réputée pour avoir des espaces libres et verts et ce nouveau quartier très dense va considérablement déséquilibrer l'ensemble de la ville.

Concernant les voiries donnant accès au site et la fameuse idée qu'il doit y avoir une ligne droite depuis la station des deux lignes de métro jusqu'au site et la façon de tirer cette ligne en écornant le parc Richelieu pour 3 minutes en moins de trajet en bus à horizon 2025 à une époque où tous les Franciliens ne pourront pas se déplacer en même temps le matin et le soir. Dès à présent, les études sur les transports en commun le prévoient. Il faudra étaler les déplacements, les prévoir autrement. Nous sommes trop nombreux. C'est aujourd'hui, la réalité prévue pour demain.

Il y a donc urgence à ne pas se tromper d'urgence. Il y a urgence à ne pas se tromper de croissance ! Les 4 000 emplois pourraient très bien se créer en préservant l'espace nécessaire à la qualité de vie en ville dans les années 2025. Ce site de 15 ha est une aubaine pour un aménagement d'avenir. On pourrait dire en plaisantant que les entreprises et leurs salariés sont des êtres humains comme les autres et ils ont tout aussi besoin de qualité de vie que les habitants et bien des entreprises innovantes aujourd'hui peuvent l'imaginer et le désirer.

Nous travaillons pour les générations à venir en aménageant la ville. L'éducation et la sécurisation de son financement sont primordiales. Mais la qualité de vie à horizon 2030 doit être réfléchi dorénavant différemment et mérite, au propre comme au figuré, plus de place. Et s'il faut négocier avec les promoteurs, pour mieux sécuriser et planifier, cela doit être pris beaucoup plus en compte. Même sans le souhaiter, on peut générer une sorte d'inégalité environnementale avec un tel aménagement aussi dense.

Notre groupe, petit certes ici, mais représentant des citoyens et des citoyennes est contre

l'équilibre financier de ce projet de PUP, qui se fait en pesant trop fortement sur les espaces verts, allant jusqu'à inscrire la voirie sur l'espace vert.

Nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, effectivement ce PUP, on en entend parler depuis un petit moment.

Ce projet du site des Mathurins est ambitieux. C'est un terrain, ma collègue Pascale Meker vient de le dire, sur lequel on peut envisager beaucoup de choses.

En ce qui nous concerne, nous retiendrons un certain nombre d'éléments qui ont déjà été évoqués, à la fois sur le budget supplémentaire et les points que nous venons de discuter. Nous sommes, on l'a dit, dans une des villes les plus jeunes du département et, pour autant, nous n'avons pas et n'avons toujours pas de lycée général.

Ce site des Mathurins va pouvoir, grâce aux négociations que la ville a menées avec ce propriétaire privé, accueillir prochainement, c'est ce que nous proposons aujourd'hui, cela a été sanctuarisé grâce à l'équipe régionale qui a précédé celle qui est aujourd'hui aux manettes, un lycée général sur ce terrain.

Ce projet de PUP, on l'a dit, est une convention d'objectifs qui a été discutée en avril 2012. Nous avons rappelé les quelques objectifs que nous avons à l'époque et qui demeurent encore aujourd'hui dans nos objectifs :

- favoriser l'équilibre habitat/emploi,
- favoriser la diversité du logement et la mixité sociale,
- organiser la couture avec l'ensemble du territoire communal,
- privilégier un cadre de vie de qualité.

Pour ce qui nous concerne en tout cas, il nous semble que le PUP, tel qu'il est présenté aujourd'hui, respecte encore une fois ses objectifs, ce dont nous nous réjouissons.

Nous félicitons également les services qui ont permis ce travail. Nous allons continuer à faire progresser ce projet puisque ce PUP est une première étape, il y en aura d'autres, bien évidemment.

Pour terminer, je dirai quand même, puisque certains l'ont relevé et Madame le Maire dans la conclusion de sa présentation a voulu partager cette information qu'elle nous a donnée lors du dernier bureau municipal, que l'équilibre financier n'est pas encore totalement acquis.

Nous, nous allons soutenir cette proposition, en tout cas voter pour la signature de cette convention mais effectivement nous serons vigilants à cet équilibre financier parce que c'est l'un des critères de réussite de ce projet qui, je l'espère, amènera toutes les espérances que nous avons, c'est-à-dire notamment ce premier critère que j'évoquais, à savoir l'équilibre habitat/emploi.

Je vous remercie.

Mme BOUDJENAH. - Quelques réactions. Je tiens tout d'abord à rappeler que l'origine de ce dont nous discutons ce soir, c'est ne pas laisser une grande portion du territoire de la commune qui n'appartenait pas à la ville et qui n'appartient toujours pas à la ville en termes de foncier,

s'aménager en dehors de la volonté de la ville, d'avoir une maîtrise sur ce qui s'y fait ou de laisser ce cœur de ville en friche et, en même temps, d'en faire une chance pour la dynamique de la commune à côté d'autres grands projets, à commencer par le quartier nord avec l'arrivée de deux métros.

J'ai bien entendu ce qu'a dit Pascale Meker sur le fait que ce quartier ne serait pas au pied des métros. Tout le monde le sait. Mais il me semble que, du point de vue de sa qualité, tout le monde reconnaît que c'est aujourd'hui une portion de territoire qui a été soustraite de fait aux habitants pendant des décennies, ce terrain va apporter un certain nombre de choses, à commencer par un lycée qui sera géographiquement implanté de manière harmonieuse pour l'ensemble des jeunes de la ville et, au-delà, se saisir de ce cœur de ville pour contribuer à une diversité de la dynamique de développement de la ville.

Quelques éléments un peu plus détaillés :

À propos de l'équilibre dont j'entends dire de la part de Pascale Meker qu'il n'y est pas. Il est clair que, depuis 5 ans, nous élaborons ce partenariat, nouveau en termes de configuration, avec un propriétaire privé sur un site extrêmement important. Au fur et à mesure, il a fallu construire ce partenariat, travailler de manière ambitieuse en termes d'exigences.

Je vous rappelle que nous avons dit à LBO France, à leur arrivée, qu'il était hors de question que repose, de manière extravagante et inacceptable, insupportable au sens propre du terme, sur les finances de la ville le financement des équipements et des espaces publics nécessaires pour ce territoire.

Au fur et à mesure, il a fallu construire un compromis qui soit à la fois le plus ambitieux et le plus réaliste et acceptable possible pour que le projet puisse voir le jour. Évidemment qui dit compromis dit travail sur des équilibres qu'il a fallu modeler au fur et à mesure.

Je rappelle que les invariants que nous avons posés dès l'origine sont non seulement maintenus dans le projet urbain mais il reste des critères et des caractéristiques extrêmement importants de ce futur quartier. C'est évidemment le lycée d'enseignement général pour lequel je rappelle que nous avons obtenu de la part du propriétaire qu'un hectare soit mis gracieusement à disposition, ce qui a joué dans la balance de manière déterminante, pour que le Conseil régional prenne la décision de construire un lycée à Bagneux.

Je rappelle que la question de la réinstallation à la suite du départ de la Direction Générale de l'Armement, d'emplois, non pas d'emplois en petit nombre mais en grand nombre, c'est dans le projet.

Je rappelle aussi que nous aurions pu, j'aurais dit, en rabattre sur nos ambitions en matière de diversités, d'offres de logements et décider de ne construire que du logement libre : en définitive, nous pensons que les logements sociaux anciens de la commune suffisent, nous allons vers une ville à plusieurs vitesses avec que du neuf qui soit libre, voire vendu très cher si nous réussissons à ranger dans notre tiroir la charte de la promotion et de la construction qui va imposer des prix plafond. Nous aurions pu décider d'en rabattre sur ces ambitions et donc de construire moins de logements mais un quartier réservé aux catégories les plus aisées.

Ce ne sont pas les choix que nous avons décidé de porter, collectivement me semble-t-il, jusqu'au bout dans ces discussions, ces négociations pour aboutir à ce compromis.

J'entends en même temps que l'équilibre auquel nous sommes parvenus est un compromis qui peut continuer de soulever des questions. C'est ce à quoi nous avons abouti de meilleur.

La question environnementale, la question des espaces verts, il ne faut pas la pointer uniquement sur l'espace public en soulignant que, même sur l'espace public, au fur et à mesure du travail partenarial avec le propriétaire et grâce à notre travail commun, nous avons obtenu que le parc public soit plus important que prévu au départ. Il fera 2,5 hectares avec la place en son centre. Au-delà de l'espace public, il faut prendre en compte tous les cœurs d'îlots verts qui seront extrêmement importants pour amener de l'espace vert sur cette portion de territoire qui n'en compte pas aujourd'hui.

Les questions environnementales, c'est aussi l'obtention du raccordement à la géothermie. C'est encore en question d'un point de vue technique mais Pascal et moi avons eu l'occasion d'en reparler la semaine dernière en comité de suivi avec le Sipperec. Nous avons abordé la question du raccordement de tout le quartier des Mathurins. C'est aussi la friche écologique réinstallée, c'est le réemploi des terres sur place. C'est aussi le travail que l'on veut faire autour des projets architecturaux pour qu'ils puissent prendre en compte toutes ces dimensions y compris végétales.

Une information que nous serons amenés à développer dans de prochains conseils municipaux : la législation ayant évolué depuis que nous avons délibéré sur le projet de voirie pour le quartier, nous allons, puisque c'est une obligation, nous tourner vers un permis d'aménager global avec une enquête publique sur le projet. Cela nous permettra de poursuivre la démarche de concertation que nous avons déjà engagée avec les habitants.

C'est important pour l'appropriation par les habitants. Il y a eu beaucoup de monde, de curiosités, de remarques et de critiques mais aussi d'intérêts de la part de Balnéolais anciens, nouveaux qui sont venus aux deux demi-journées que nous avons organisées sur place. L'enquête publique nous permettra de poursuivre.

Sans développer sur la voirie bus, là aussi, c'est la concertation et l'échange avec, en particulier, les riverains les plus directs, qui nous ont permis de faire évoluer la manière dont nous pensions proposer cette future voirie pour rejoindre le pôle bus dans le nord, de sorte qu'il y ait une vraie compensation avec une amélioration qui sera notable, je pense, devant le parvis de la médiathèque.

Un dernier mot pour dire que la ville, je fais un peu le lien avec le petit débat de tout à l'heure sur la taxe d'habitation, de Bagneux, avec ses moyens, se propose de contribuer à faire avancer les questions de développement durable. J'ai bien conscience que ce n'est pas qu'à notre échelle que nous pouvons porter cela. Nous sommes volontaristes. Il faut du volontarisme bien au-delà et, pour cela, il faut que les engagements pris, notamment internationaux, dans le cadre de la COP 21 puissent être appliqués.

J'en profite ici pour m'indigner et m'inquiéter des positions du Président américain annoncées il y a quelques semaines. Je déplore tout à fait que le Président de la République ait décidé d'inviter Donald Trump aux cérémonies du 14 juillet.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. PINARD. - Quelques mots sur l'équilibre des territoires. Nous sommes quand même dans un engrenage. On a parlé tout à l'heure du compte administratif, du budget, du compte de gestion. Je

crois que les villes sont aussi soumises par obligation à faire des choix très difficiles, il faut tout de même le dire, notamment sur l'environnement.

Le lycée : un hectare généreusement offert par LBO et Linkcity. C'est bien, mais c'est parce que la ville ne peut pas acheter. Nous sommes tout de même bien dans ce contexte. C'est un promoteur qui, s'il offre un terrain, c'est tout simplement parce qu'il va réaliser des bénéfices relativement intéressants à un moment donné.

Je crois que nous sommes dans ce contexte.

D'une part, les villes qui vivent de plus en plus difficilement et qui vont continuer à le faire et, d'autre part, des promoteurs qui, même s'il y a quelques ouvertures commerciales, vont réaliser des bénéfices importants. Nous sommes quand même dans cette société, il faut le dire et non pas dire que LBO est un promoteur intéressant, etc. Je crois qu'il faut que les choses soient claires et repositionnées de ce point de vue car nous sommes dans une situation toute récente : les espaces verts, l'environnement, etc. ce n'est pas suffisant.

8 m² par habitant... Je rêve ! Ce n'est pas suffisant, c'est une évidence.

Je crois qu'il faut repositionner cela sur l'équilibre des territoires. Nous sommes dans la volonté de mettre en place une mégapole par rapport à des places financières, etc. Mais ce n'est pas ce qu'il faut pour notre planète.

On assiste par ailleurs à une désertification complète dans les campagnes en matière de transport, de médecine, etc. On voit bien que l'on est là sur des niveaux complètement dingues. Je crois qu'il faut le rappeler. Je tenais à le faire.

Mme le MAIRE. - Il n'y a plus d'intervention ?...

Nous avons eu un échange important ce soir.

Je voulais juste ajouter à propos des transports, mais je crois vous l'avoir déjà dit, que plusieurs Maires du sud du département ont cosigné un courrier à Valérie Péresse, la Présidente du Stif, pour lui demander que soit lancée une étude sur le prolongement de la ligne 4. Cela remonte à un moment. Nous n'avons pas de retour à ce stade. Nous relançons. Nous voulons au moins qu'une étude soit lancée sur ce prolongement pour éventuellement l'amener jusqu'à Robinson en utilisant la branche B2 du RER, je vous passe les détails.

Cela nous semblait un moyen d'irriguer le territoire de Bagneux d'une gare supplémentaire, bien sûr, mais également de répondre aux enjeux des communes voisines. Je le redis parce que cette proposition me semble importante et intéressante, en tous les cas d'avenir.

Je suis aussi lucide sur les délais d'un tel projet. Je ne suis pas en train de vous dire que cela va arriver l'année prochaine. En tous les cas, je pense qu'il faut continuer de porter de manière importante cette idée pour essayer de la faire avancer et, c'est en la faisant collectivement avancer qu'elle pourra devenir réalité. Cela me semble un élément important.

S'agissant du PUP que nous votons ce soir, vous l'aurez compris, chacun contribue à ce Projet Urbain Partenarial issu des négociations avec le propriétaire.

Quand on est Maire ou élu d'une collectivité locale, on agit aussi dans la réalité de la vie, je préfère le dire. On agit dans la réalité de ce que l'on peut ou ne peut pas faire et de la manière dont on peut le faire.

Ce projet dans ce cœur, sur ce site des Mathurins peut vraiment améliorer la vie des habitants. Je ne partage pas l'idée selon laquelle ce projet va dégrader la vie des habitants de Bagneux. Je pense que si ce projet est bien porté et travaillé avec les habitants et s'il répond aux objectifs que nous avons annoncés, il améliorera la vie des Balnéolaises et des Balnéolais aussi bien en termes éducatifs, qu'en termes de parcours résidentiels car, avec notre charte de la promotion et de la construction, on demande aussi des prix de sortie au mètre carré qui permettent, à des Balnéolais et à ceux qui habitent autour, d'avoir des parcours résidentiels et de devenir propriétaires à 3 kilomètres de Paris sans en être chassés, avec des prix de sortie exorbitants tels qu'on les connaît aujourd'hui.

D'ailleurs, nous voyons que ce que nous livrons en termes d'accession à la propriété permet à des habitants de notre ville d'accéder à la propriété, mais aussi à des habitants des villes voisines (Montrouge, Malakoff, Châtillon, Paris), villes qui ne peuvent plus avoir de parcours résidentiel dans leur commune parce que les tarifs d'accession qui leur sont proposés sont tout simplement prohibitifs pour la très grande majorité des habitants et même des couches moyennes.

Nous pouvons offrir cette opportunité afin que les habitants ne soient pas chassés du cœur de la métropole, ce qui est extrêmement important, tout en respectant des équilibres et faire de Bagneux une ville dans laquelle on respire et où il fait bon vivre, ce à quoi nous essayons de travailler de manière constructive, je le pense, avec un partenaire privé.

Je ne vous ai jamais raconté d'histoires, mais voilà, nous faisons aussi des opérations d'aménagement avec des partenaires publics. Ce n'est pas forcément simple non plus. Équilibrer financièrement des opérations d'aménagement avec des SEM d'aménagement public ou des opérateurs publics, ce n'est pas simple. Ce sont des choses coûteuses et compliquées.

Je ne reviens pas sur le coût du comblement des carrières sur ce projet, vous avez tous en tête un certain nombre d'éléments. Nous sommes sur un projet d'ampleur qui nécessite que l'on y mette d'importants moyens avec un propriétaire privé qui ne vient pas pour les beaux yeux du Maire de Bagneux, si elle en a, ni pour les vôtres chers collègues ! Ils sont dans un esprit de dialogue avec la commune. Je pense que nous sommes capables de faire des choses avec des partenaires privés en étant exigeants et en ne rognant pas sur ce que nous souhaitons pour la ville.

Certaines choses sont des invariants parce qu'elles ne peuvent pas bouger, ce sont les essentiels sur lesquels nous voulons nous battre et l'équilibre environnemental du projet fait aussi partie des essentiels sur lesquels nous nous battons.

Je vous propose de passer au vote.

Il s'agit d'approuver ce PUP.

J'ai compris que j'avais découragé mes collègues !

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE, MME HOURS, M. PINARD ET MME MEKER**

CREATION D'UNE CRECHE DE 90 BERCEAUX POUR LA VILLE DE BAGNEUX

20/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESENTEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) RELATIVE AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION DE LA CRECHE VICTOR HUGO PREVOYANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 990 000 € ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il n'y a rien de particulier à en dire.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE BOURG-LA-REINE POUR DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DES BAS COQUARTS

21/ APPROBATION DU MONTAGE JURIDIQUE ET DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme MEKER. - C'est une opération qui est à la limite de Bagneux et de Bourg-la-Reine sur la rue des Bas Coquarts que vous visualisez sans doute.

Les habitants nous interpellent depuis longtemps sur la dangerosité de cette rue en pente. Le virage entre la rue Edouard Branly et la rue des Coquarts est compliqué.

Nos services ont travaillé en commun avec les services de Bourg-la-Reine après concertation pour la partie balnéolaie de nos services avec les riverains pour trouver au mieux une solution de sécurisation de ce parcours.

Il nous faut faire une convention qui va fixer les modalités de travaux et la répartition des frais. À ce titre, la ville de Bourg-la-Reine devra rembourser 68 732,03 € de participation à la ville de Bagneux qui va avancer les frais.

Les travaux se dérouleront en deux phases : dans un premier temps la requalification du carrefour Branly - Bas Coquarts (meilleure giration des bus RATP, élargissement des trottoirs, sécurisation des traversées piétonnes, etc.) la réfection des enrobés sur la rue des Bas Coquarts.

Les travaux au carrefour ont déjà débuté le 6 juin 2017 pour une durée prévisionnelle de 4 semaines. Ceux de la rue des Bas Coquarts s'enchaîneront avec notamment la réfection des enrobés.

C'est dans ce cadre qu'il est donc demandé au Conseil d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville de Bourg-la-Reine au profit de la ville de Bagneux qui mènera la maîtrise d'ouvrage de ce chantier et d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE – RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND

22/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 673901 CONCERNANT LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND A PASSER AVEC A&M PATRIMOINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme MEKER. - Dans le cadre d'une restauration d'un monument historique, l'avant-projet de l'architecte, avant de commencer les travaux, a été présenté. Vous avez tous les éléments. Il a été présenté à la DRAC, il a été présenté à l'architecte des bâtiments de France. Il s'est avéré en travaillant que nous avons omis de repenser le positionnement de stalles que nous avons découvert conservées à la menuiserie de la ville. Il fallait une étude qui se monte à 11 600 € H.T. pour étudier la manière dont ces stalles devront être restaurées et la manière dont elles seront replacées dans le cœur.

C'est à la suite de cette découverte et de cette décision qu'il a fallu, devant leur intérêt historique, faire un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration de l'église puisque le montant va en être un peu augmenté.

Mme le MAIRE. - Tout le monde est-il d'accord ?...

(Approbation.)

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB METROPOLE

23/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR L'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB ET VELIB METROPOLE ET APPROBATION DES STATUTS – ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE VELIB DU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB ET VELIB METROPOLE - DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

M. TUDER. - Lors du Conseil municipal du 27 mars 2017, notre ville a adhéré au Syndicat Mixte Autolib et Velib Métropole. L'objet de la délibération de ce soir est de permettre d'ajouter un article à la délibération initiale. C'est article autorise Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document technique administratif et financier se rapportant à cette adhésion.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de souci ?...

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

24/ ANNULATION DES MARCHES N° 622301 ET 622309

Mme le MAIRE. - Nous annulons ces deux marchés suite à une remarque du Préfet que nous avons reçue sur la méthode de notation du critère de prix, la pondération des sous-critères pour laquelle nous avons optée.

Nous nous exécutons et allons les relancer.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

QUARTIER NORD / PRUS PIERRE PLATE

25/ APPROBATION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL POUR LA RENOVATION URBAINE (NPNRU), SOLLICITATION DES COFINANCEMENTS PREVUS AU TITRE DUDIT PROTOCOLE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT

HABITAT

QUARTIER NORD/PRUS PIERRE PLATE

26/ APPROBATION DE LA CHARTE PARTENARIALE DE RELOGEMENT ELABOREE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA PIERRE PLATE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT

Mme SEISEN. - Nous avons ce soir deux délibérations importantes sur l'avancée du projet de rénovation urbaine et sociale de la Pierre Plate, à savoir la délibération 25 sur l'adoption du protocole de préfiguration et la délibération 26 sur l'approbation de la charte partenariale pour le relogement élaborée dans le cadre de ce projet.

Si la présentation vous a été transmise bien en amont et été exposée en commission notamment, les deux documents ont été remis sur table, ce qui est exceptionnel. Cela s'explique notamment par une complexité assez importante dans les échanges multilatéraux que nous avons avec les services de l'État qui, jusqu'à la moindre petite formulation, on souhaitait pouvoir intervenir dans les textes entre le conditionnel, le présent, je vous passe le détail mais aussi les discussions avec le territoire Vallée Sud - Grand Paris, compétent en la matière de politique de la ville.

D'ailleurs, ces deux documents seront soumis au vote le 11 juillet prochain au Conseil de territoire qui, lui aussi, a des postures et des intérêts de formulation qui sont les siennes, mais aussi à un partenaire principal, le bailleur Domaxis qui est en grand chambardement interne. Nous avons appris lundi dernier le nom du nouveau Président. À ce jour, il n'a pas encore nommé de Directeur général. Cela impacte fortement le dialogue dans lequel on est engagé, assez important du projet et explique les ajustements de formulation de dernière minute. Cela ne nous a pas permis de transmettre les documents avant.

Néanmoins, dans l'esprit et dans ce que nous avons porté, nous sommes complètement dans la continuité de ce dont nous avons parlé précédemment puisque nous avons présenté, en octobre 2016, notre proposition de protocole de préfiguration devant la réunion technique partenariale, la première étape avant le Comité d'engagement qui s'était tenu et lors duquel Mme le Maire avec nos partenaires avait défendu le protocole de préfiguration le 23 février dernier. Suite à cela, nous avons eu le compte rendu et le retour de l'ANRU et des partenaires et

des conclusions qui venaient valider l'essentiel des grandes lignes du projet que nous portions, avec quelques demandes d'ajustements.

Les grandes lignes du projet qui ont été validées sont rappelées dans la présentation. Je vais les rappeler très brièvement :

- un programme de réhabilitation du patrimoine social de Domaxis permettant de travailler notamment à la couture et le lien avec la dynamique du quartier Nord avec l'arrivée des métros et de la Zac écoquartier Victor Hugo qui est juste à côté,
- le travail sur le désenclavement du quartier avec des démolitions en partie des logements permettant de créer des liaisons Nord/Sud et Est/Ouest raccrochant ce bout de quartier au reste de la ville,
- une densification et une diversification de l'habitat permettant de développer une mixité des produits sur ce quartier qui, aujourd'hui, est à quasiment 100 % du logement social.
- un important programme de démolition/reconstruction d'équipements publics aujourd'hui vieillissants contribue à la dynamique du quartier : le CSC Jacques Prévert, la crèche Prokofiev, le gymnase Joliot Curie. Des réflexions sur l'agrandissement du collège Joliot Curie sont en cours avec le Conseil d'État.
- un travail important sur le réaménagement des espaces extérieurs, notamment les trames verte et bleue, et le développement de l'emploi.

Toutes ces grandes lignes que nous portons depuis des mois ont été validées par le comité d'engagement début février.

Le protocole de préfiguration, vous le resituez, ouvre une période d'études d'approfondissement. Au-delà des grandes intentions, c'est missionner des bureaux d'études, faire des études d'approfondissement (paysagères, urbaines en termes d'équipements publics, programmatiques, financiers, en termes d'équilibre, etc.).

Nous, la ville, n'avons pas souhaité qu'il n'y ait que des études qui se passent pendant 18 mois. Nous avons souhaité également qu'il y ait des choses concrètes, intangibles qui puissent commencer à anticiper des choses qui, pour nous, ne faisaient pas débat en termes d'intérêts pour le projet, c'est-à-dire la validation par anticipation de la démolition des barres Mozart et Rossini qui nécessite, avant de les démolir bien évidemment, des relogements.

Comme on sait que le processus de relogement dans ces opérations de renouvellement urbain est parfois complexe et nécessite du temps, il était important d'obtenir cette validation par anticipation sans attendre un an et demi. On sait que la temporalité des études administratives et institutionnelles n'est pas celle des habitants. Dès lors que l'on annonce et que l'on porte collectivement des projets, il faut que des choses deviennent concrètes.

Nous avons obtenu la validation par le comité d'engagement de commencer par anticipation, sans attendre l'issue de l'ensemble des études et la signature de la convention d'ici un an, un an et demi, les relogements.

Le seul élément sur lequel l'ANRU et le comité d'engagement nous ont demandé de pousser la réflexion et de ne pas valider par anticipation ce scénario est le devenir de la Barre Debussy.

Nous avons porté un projet de perce dans cette grande barre afin de travailler la question de l'axe Est/Ouest. Le comité d'engagement nous a demandé d'approfondir plusieurs scénarios et, dans le

cadre de cet approfondissement, de prendre toutes les dimensions urbaines : de circulation, de soutenabilité sociale et financière, afin de se déterminer sur le devenir de cette barre.

C'est bien quatre scénarios qui sont travaillés dans le cadre des études de préfiguration pour la barre Debussy, à savoir :

- premier scénario que nous avons soutenu collectivement, la démolition des numéros 6 et 7, soit 78 logements, de manière à créer cette perce,
- deuxième scénario, l'agrandissement d'un porche au niveau du numéro 7, soit la démolition de 4 logements.
- troisième scénario, une démolition des numéros 8, 9 et 10, soit le bout sud de la barre.
- quatrième scénario, la restructuration des numéros 8, 9 et 10. Il ne s'agit pas d'une démolition totale mais d'une forme d'écrêtement qui avait été demandée par le comité d'engagement.

Prenons en compte les remarques du comité d'engagement. Il est par ailleurs proposé que nous nous engagions à travailler de manière honnête et transparente l'ensemble de ces scénarios.

Nous n'avons pas souhaité reporter le vote de cette délibération malgré les derniers ajustements tardifs. Les habitants sont en réelle attente de concrets. Nous avons mené la bagarre depuis la reconnaissance du quartier en termes de quartier prioritaire jusqu'à la reconnaissance du site comme étant un site important à retenir par l'ANRU et jusqu'à récemment le travail avec le conseil citoyen qui est extrêmement attentif et associé à chaque étape, une pensée importante qu'avant l'été des choses concrètes se fassent de sorte que nous puissions entrer sans plus attendre dans la phase opérationnelle. Il était important de le souligner puisque les citoyens auprès desquels nous nous sommes engagés à une totale transparence et à un retour régulier via des réunions publiques, notamment, nous questionnent.

Il est important que les méandres et les subtilités administratives et de partenariat institutionnel ne viennent pas faire oublier que des habitants, des personnes essayent au quotidien de se projeter sur un déménagement, un futur possible quand. Certains ont grandi, vécu voire sont nés dans le quartier. Toute temporalité, tout délai fait peser sur les épaules avant tout des habitants ces éléments et provoque de l'angoisse.

Je vous informe, en parallèle de cette question de protocole, que le 5 juillet prochain, nous tiendrons une réunion publique à l'école Joliot Curie pour faire un état d'avancement du projet sur lequel on ne manquera pas de revenir sur le vote qui, je l'espère, sera à l'unanimité de ce protocole de préfiguration puis de la charte que l'on passera au vote juste après.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Tu ne veux pas présenter maintenant la délibération sur la charte ?

Mme SEISEN. - Si. La charte vise à donner des garanties aux locataires sur les conditions de relogement en prenant en compte les situations qui sont toutes particulières. Elle donne un cadre à ceux qui ont besoin de plus grand, à ceux qui ont besoin d'une même typologie, à ceux qui ont besoin de plus petit ou de moins cher, à des jeunes qui habitent encore chez leurs parents qui ont besoin de décohabiter ou qui sont hébergés. Elle fixe les conditions de qui est éligible au relogement et les conditions et engagements retenus tant en termes de typologie proposée que de prix de loyer.

Ce document doit vraiment servir de référence à l'ensemble des partenaires et donc évidemment aux habitants. Il prend également acte des engagements de l'ensemble des bailleurs qui seront signataires de la charte puisque les relogements doivent se faire avec la participation de tous les partenaires.

Je n'en entre peut-être pas dans le détail des critères, ils sont rappelés dans la délibération.

Nous y reviendrons s'il y a des questions. N'hésitez pas.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - On parle de charte, mais je n'ai pas vu de charte dans le rapport. A-t-elle été incluse dans le dossier que nous avons reçu ?

Mme SEISEN. - Vous l'avez sur table.

Une précision, la charte respecte complètement les remarques émises par le Conseil citoyen en termes de conditions de relogement. Nous avons réussi à mettre d'accord sur ces conditions l'ensemble des partenaires qui sont signataires.

Mme le MAIRE. - Des collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. CARTERON. - J'interviens au nom du groupe Front de gauche, Communistes et Citoyens sur ce projet de renouvellement urbain dans le quartier de la Pierre Plate. Habitant du quartier Nord, ce projet me tient à cœur.

Nous l'avons obtenu avec les habitants grâce à une belle mobilisation, tous conscients que ce quartier ne pourrait demeurer en l'état, enclavé, aux portes des métros et du nouvel écoquartier Victor Hugo, sous peine de décrocher durablement du reste de la ville.

C'est donc ensemble qu'élus et habitants nous avons réussi à ce que ce quartier réintègre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et obtenu qu'il fasse partie des 200 opérations de renouvellement urbain d'intérêt national en mars 2015.

Cela fait maintenant plus de deux ans ! Durant ces deux années, nous avons présenté ce projet aux habitants lors de nombreuses réunions publiques. Nous l'avons travaillé avec les habitants et leur conseil citoyen, si dynamiques et si impliqués dans l'avenir de leur quartier. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec le bailleur Domaxis, qui est le propriétaire des logements de la Pierre Plate et notre partenaire incontournable dans ce projet, ce qui, je dois le rappeler, n'est pas toujours simple.

Deux ans enfin où nous avons beaucoup attendu que l'État soit prêt à nous entendre présenter ce projet, où nous avons dû nous adapter à ses remarques afin que le projet puisse être accepté par l'ANRU.

Mais aujourd'hui, nous avons bien avancé : Mme le Maire a pu présenter ce protocole de préfiguration au Comité d'engagement de l'ANRU en février 2017, avec ses grands axes que Nadia Seisen vient de nous présenter.

L'ANRU nous a alors confirmé son accord sur les points principaux de ce programme de renouvellement urbain, ce qui nous amène aujourd'hui à pouvoir approuver ce protocole.

C'est une bonne nouvelle pour les habitants : cette opération va enfin pouvoir entrer réellement dans sa phase active, avec le financement d'études qui vont nous aider à affiner le projet sur tous les aspects d'espace public ou d'espaces verts notamment.

Mais, surtout, l'ANRU nous a autorisés à démarrer dès cette année la réhabilitation de la Barre Chopin et à lancer l'opération de relogement pour les locataires des Barres Rossini et Mozart qui vont être démolies afin de pouvoir créer de nouveaux logements et développer plus de mixité dans le quartier.

Ce relogement va se faire en respectant une charte de relogement qui nous est présentée ce soir.

Là aussi, nous l'avons établie en négociant avec Domaxis et l'État afin que les habitants, qui vont être relogés sur Bagneux s'ils le souhaitent, y trouvent leur compte.

Le conseil citoyen a également participé à ces négociations et n'a jamais perdu de vue l'intérêt de l'ensemble des habitants, afin que les premières annonces qui avaient été faites publiquement avec Domaxis soient bien respectées dans cette charte.

Je note d'ailleurs que cette démarche participative et respectueuse des locataires est bien différente de ce qui se pratique dans des villes dirigées par la Droite lorsqu'elle s'engage dans un renouvellement urbain d'une telle ampleur.

Il faut maintenant que l'ensemble de nos partenaires prennent leurs responsabilités afin que l'équipe de la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) pour le relogement de Domaxis arrive sur le terrain au plus vite, que le programme de réhabilitation de la Barre Chopin soit présenté au plus vite à ses résidents. L'attente est anxiogène pour les habitants du quartier.

Nous devons rester mobilisés pour que le territoire et l'État, par l'intermédiaire de son contingent de logements, nous soutiennent dans le relogement afin qu'il puisse se faire rapidement et au mieux pour les habitants.

Il nous faut aussi interpeller les autres bailleurs pour qu'ils prennent aussi leur part à ce relogement.

Je dois dire aussi que nous resterons vigilants et mobilisés à vos côtés, Madame le Maire, afin qu'un choix soit rapidement fait sur l'avenir de la Barre Debussy que l'État nous demande de réétudier avec quatre scénarios, car cette situation d'attente est anxiogène pour les habitants de cette barre.

De même, nous serons extrêmement vigilants et mobilisés pour que la Barre Prokofiev, qui a été artificiellement exclue par l'État de la zone en politique de la ville, soit, elle aussi, réhabilitée par le bailleur Domaxis avec la même qualité que la barre Chopin ou la barre Debussy car elle fait partie intégrante de ce quartier et ses habitants ne pourraient accepter d'être traités différemment de ceux des autres immeubles.

Notre groupe est donc heureux que cette opération puisse enfin démarrer réellement sur le terrain. Je sais que les élus et les services de la ville y ont énormément travaillé.

Nous continuerons à défendre ce projet et les habitants du quartier de la Pierre Plate avec vous, Madame le Maire.

Je vous remercie."

Mme le MAIRE. - Merci. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Personne.

Nous passons aux votes. Nous avons deux délibérations. C'est un moment important ce soir, ces délibérations ont pour but de faire avancer cette ambition pour le quartier de la Pierre Plate. C'est un quartier qui mérite que l'on mobilise tous les acteurs publics pour le faire avancer. Que l'arrivée des métros bénéficie vraiment aux habitants de ce quartier qui a aussi beaucoup souffert.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 25 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 26 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT**

REALISATION D'UNE ETUDE URBAINE SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE ABBE GREGOIRE MIRABEAU

27/ APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET HAUTS-DE-SEINE HABITAT CONCERNANT LA REALISATION D'UNE ETUDE URBAINE SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE ABBE GREGOIRE-MIRABEAU ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Cette délibération vise à proposer au Conseil municipal d'approuver la convention qui souhaite constituer un groupement de commandes avec Hauts-de-Seine Habitat de manière à sélectionner un prestataire chargé d'une étude urbaine sur le quartier Abbé Grégoire-Mirabeau/Montesquieu. Je ne vais pas rappeler tout l'historique mais, depuis le début de ce mandat, il y a eu une forte mobilisation des habitants de ce quartier qui ont le sentiment d'être à l'abandon. Nous avons eu l'occasion de visiter certains des logements. Ils ont interpellé le Directeur général des Hauts-de-Seine Habitat venu sur place pour constater que certains logements étaient noirs de moisissure et complètement invivables pour notamment des enfants en bas âge. Cette forte problématique impacte la santé des locataires.

Ce quartier se paupérise. C'est un quartier dans lequel même des demandeurs de logements sociaux de longue date ne souhaitent pas aller. Par conséquent, ils contribuent à la poursuite de la paupérisation de ce quartier. Ils ont des besoins qualitatifs en termes d'espaces extérieurs : espaces de vie, espace commun. Des désordres du bâti ont été identifiés.

Tout cela nous a amenés à pousser très fort auprès de Hauts-de-Seine Habitat la nécessité de réfléchir au devenir de ce quartier et de poser toutes les hypothèses de manière transparente avec nous, avec les habitants de sorte que nous ne soyons pas seuls dans un coin. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons participer pleinement à l'étude qu'Hauts-de-Seine Habitat accepte de mener sur le quartier. C'est un peu le sens de notre action de ce soir.

Cela marquera le début d'une réflexion que nous appelons de nos vœux depuis 2 ou 3 ans de manière très forte. Ce sera une très bonne chose d'être en toute transparence avec les habitants sur le devenir du quartier.

Mme le MAIRE. - Nous allons essayer de faire en sorte que l'étude ne dure pas aussi longtemps que la décision de la lancer qui a été extrêmement laborieuse.

M. HADDAD. - Chers collègues, je m'exprime ici au nom du groupe Front de gauche, communistes et citoyens.

Ce soir, je suis à la fois heureux et ému comme élu et comme habitant du quartier de prendre part à cette décision importante permettant enfin d'avancer sur une amélioration des conditions de vie des habitants de ce quartier Abbé Grégoire Mirabeau.

En effet, le chemin ou la bataille devrais-je dire, pour permettre la rénovation de ce quartier classé en politique de la ville a été long et surtout semé d'embûches. Mme Seisen le rappelait dans la présentation de la note. En effet, depuis de nombreuses années, les locataires se mobilisent pour que leur bailleur Hauts-de-Seine habitat, notre bailleur départemental, riche et pléthorique, prenne la mesure des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien : humidité, présence importante de rongeurs et autres nuisibles, des parties communes et des espaces verts dégradés et surtout non entretenus. Ils se sont investis et ont pris de leur temps pour réclamer leur droit à des conditions de vie décente que le bailleur leur refuse depuis de trop longues années.

Je souhaite ce soir publiquement les en remercier. Cet investissement bénévole, presque militant pourrait-on dire pour leur droit de vivre dans un logement digne, est en effet à souligner à une époque où on nous dit que les citoyens se détournent de la chose publique.

Pardonnez-moi d'être peut-être un peu long mais je profite quand même de ce moment pour rappeler à l'ensemble du Conseil municipal le chemin parcouru :

En janvier 2014, une première visite du site était organisée, avec les habitants, en collectif. Le Directeur général de Hauts-de-Seine Habitat n'a pu nier ce jour-là des conditions d'habitat dégradées de ses locataires. Tous en appelaient déjà à une réhabilitation des bâtiments vieillissants, vétustes et parfois poreux à l'humidité.

Durant les réunions qui ont suivi, les habitants ont pu laisser exprimer le fort sentiment d'injustice qu'ils ressentent. Comment expliquer par exemple que leur bailleur investisse et rénove le quartier jumeau de La Fayette situé à deux pas sur la commune de Bourg-la-Reine mais refuse de le faire pour ces locataires balnéolais. Cette colère s'est ensuite petit à petit transformée en lutte avec l'appui de la municipalité.

Je ne compte d'ailleurs plus le nombre d'interventions faites notamment par Mme le Maire, que ce soit sur les aspects de gestion courante ou pour relancer le dialogue afin d'aboutir à la signature de ce protocole d'accord.

Ce soir, je souhaite vraiment saluer la ténacité de notre maire face à ce bailleur visiblement plus intéressé ces derniers mois par la fusion-acquisition des offices municipaux de Clichy ou de Suresnes que des conditions de vie des Balnéolais.

Bref, initié en 2015, nous avons finalement signé ce protocole entre la ville et Hauts-de-Seine Habitat en janvier dernier.

Aujourd'hui, nous signons la convention constitutive d'un groupement de commandes qui permettra la réalisation de l'étude urbaine préalable à tous travaux de réhabilitation.

Il faut le souligner, cette convention est un véritable atout. Elle permettra à la ville de porter un regard sur les travaux que le bailleur souhaite entreprendre.

Elle pourra également émettre des avis et des recommandations quant aux besoins du quartier et au suivi des marchés passés avec les entreprises. La ville sera ainsi associée à la convention d'attribution des marchés et participera au comité de pilotage de cette étude.

Je freine ici un peu mes ardeurs et ne souhaite pas me réjouir trop vite car la réhabilitation du site n'est pas encore lancée et qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir jusqu'à ce que les habitants bénéficient de logements plus agréables et plus calmes.

Par ce protocole et c'est un peu l'élu à la citoyenneté qui s'exprime ici, nous avons fait en sorte que les habitants soient impliqués tout au long de l'établissement du projet urbain et de sa mise en œuvre, notamment via le conseil citoyen mais également, en assurant une concertation des locataires pour ce projet qui les touche directement.

Pour conclure, je dirais que, plus largement, nous souhaitons favoriser sur l'ensemble de notre territoire, la rénovation d'un maximum de résidences tout en garantissant des loyers abordables pour tous.

C'est une nécessité pour les locataires de nos résidences, c'est une nécessité pour le développement équilibré de la ville.

Je précise cela car il ne faut pas oublier que le désengagement croissant des pouvoirs publics, dans ses différentes strates, en matière de financement des réhabilitations, est dramatiquement défailant.

Malheureusement, je ne suis pas sûr que la nouvelle équipe gouvernementale s'engage sur des mesures allant dans le bon sens, celui de l'égalité de nos territoires.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Nous pouvons passer au vote ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

PRESTATIONS DE SERVICE "ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION" ET "ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE" DES DEUX CENTRES SOCIAUX

28/ APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE, RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SERVICE « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » ET « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE » DES DEUX CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER AINSI QUE LES EVENTUELS AVENANTS

Mme le MAIRE. - Vous avez le document, avez-vous besoin que l'on entre dans le détail ?...

Non.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

EDUCATION

MISE A DISPOSITION DU SITE DE LA TRINITE-SUR-MER ET DE MIEUSSY

29/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 1 ET DES AVENANTS A VENIR DE LA CONVENTION 772601 CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU SITE DE MIEUSSY A PASSER AVEC L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

30/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N°1 ET DES AVENANTS A VENIR DE LA CONVENTION 772701 CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU SITE DE LA TRINITE SUR MER A PASSER AVEC L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

PASS+

31/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT RELATIF AU DISPOSITIF PASS + HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER ET AINSI LA CONVENTION NUMERIQUE A VENIR

Mme le MAIRE. - Ce sont deux porte-monnaie électroniques, un de 80 € et l'autre de 85 € pour les boursiers comportant deux parties : une partie culture et une partie sportive.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

32/ ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 3 DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION " LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE – CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES" ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit simplement de l'inventaire contradictoire du matériel.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES RÉPUBLICAINS**

SUBVENTION

33/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION

FOURNITURES ET LIVRAISON DE BARQUETTES ALIMENTAIRES, DE FILMS ET DE PRODUITS A USAGE UNIQUE POUR LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX :

34/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF AUX BARQUETTES POUR PRÉPARATION CHAUDES ET FROIDES (LOT 1)

35/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF AU FILM SUPÉRIEUR D'OPERCULAGE POUR BARQUETTES (LOT 2)

36/ AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF AUX PRODUITS A USAGE UNIQUE (LOT 3)

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTES : LES TROIS DELIBERATIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA VILLE DE BAGNEUX

37/ APPROBATION DES AVENANTS (9 LOTS) ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADHESION

CULTURE/ARCHIVES

38/ ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX A L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS

Mme le MAIRE. - Cette adhésion se monte à 95 € pour l'année.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

39/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Faut-il entrer dans le détail ?

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

40/ REMBOURSEMENT DE L'ACHAT D'UNE PROTHESE AUDITIVE PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Mme le MAIRE. - Cela concerne une personne du personnel de la commune.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VOEU

41/ VOEU DE LA MAJORITE MUNICIPALE S'OPPOSANT AU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS ELECTRIQUES COMMUNICANTS « LINKY »

Mme le MAIRE. - Je vais vous le présenter extrêmement rapidement.

Des directives de l'Union Européenne en 2009 et 2012, est née la loi de transition énergétique du 22 juillet 2015 qui impose notamment le remplacement de nos compteurs électriques traditionnels par 35 millions de compteurs de nouvelle génération dits les compteurs « linky ».

Toutefois, le déploiement de ces compteurs génère de nombreuses préoccupations quant à leur coût (5 md€), quant au respect des données privées, au coût que cette installation pourrait représenter pour les consommateurs à long terme mais également concernant les risques sanitaires.

L'installation de ces compteurs aura également un impact important sur l'emploi et constitue une nouvelle atteinte au service public rendu aux consommateurs.

Pourtant, cette installation a commencé depuis le 1^{er} décembre 2015, 5 mois après l'adoption de la loi. Les collectivités locales étant partie intégrante du réseau public de distribution d'énergie, de nombreuses communes (300) se sont déjà exprimées contre l'installation de ces compteurs sur leur territoire.

À Bagneux, nous avons été alertés par plusieurs habitants qui s'inquiètent des risques encourus face aux aspects que j'évoquais plus haut et qui sont développés dans le vœu.

Je vous propose donc de vous prononcer concernant l'installation de ces compteurs sur la commune de Bagneux (qui n'est pas prévue à ce jour normalement avant 2020 nous a-t-on dit, mais... ! Il est préférable de s'y prendre maintenant.

Je vous passe tout de suite la parole si vous souhaitez intervenir sur ce point particulier.

C'est un vœu que je propose suite à la sollicitation des habitants et aux études que nous avons menées sur ces compteurs.

Mme GABIACHE. - J'aimerais faire un ajout. Je pense que l'on ne parle pas assez de la protection des données. C'est un vrai sujet. Des pirates ont montré la facilité avec laquelle il était possible de récolter les taux de consommation, les adresses, tout ce qu'il est possible d'obtenir grâce à un réseau lancé à la va-vite et non sécurisé. Il est important que, dans les démarches municipales en général, nous soyons très attentifs à la collecte de données, que ce soit à l'avenir dans le stationnement. J'ai pu le rappeler à plusieurs commissions municipales. Malheureusement, tout service que l'on installe à un moment donné collecte des données et, pour une raison ou une autre, les revend. Il faut faire attention à ce que le service, qui est encore un service public, ne devienne pas un service privé.

Il est important de rappeler que l'on n'a pas encore de visibilité sur la protection contre les ondes sorties de ces compteurs. Je m'explique. Quand vous faites le choix d'installer le Wi-Fi chez vous, vous êtes dans une démarche proactive. Même si l'on n'a pas encore de visibilité, je pense que, d'un point de vue sanitaire, l'exposition aux ondes sera un vrai sujet. L'installation de ces compteurs dans des cages d'escalier accessibles, sans choix volontaire de la personne pourrait soulever des questions.

Il est vraiment important que nous soyons très attentifs dans ce que nous acceptons pour la ville sur la question des données. Le coût financier est réel pour les propriétaires et la ville qui auront l'obligation de les installer. Les entreprises se feront de l'argent sur cela.

J'ai milité dans d'autres cadres contre la robotisation et la réduction des emplois qui va avoir lieu de par l'évolution des méthodes. Si nous pouvons ne pas suivre l'exemple de La Poste qui fait désormais payer la visite de vos grands-parents en rajout... Le service EDF-GDF permettait d'avoir un vrai contact avec l'utilisateur. Il rendait un service historiquement de conseil sur la manière de mieux consommer. Je ne vois pas comment un interlocuteur qui intervient sur des installations pour juste récolter des données peut rendre un service public de qualité. Je pense que l'on accompagne la baisse de ce service.

Mme le MAIRE. - Je suis tout à fait d'accord.

M. MARTIN. - En vous entendant, je pense que l'on mélange beaucoup de choses.

Pour moi, le débat est le suivant : peut-on s'opposer à l'installation de compteurs Linky ou la ville de Bagneux souhaite-elle rentrer dans le monde des objets connectés, ce qui peut être une bonne chose ? Ces compteurs dits intelligents ont déjà fait couler beaucoup d'encre.

La loi de transition énergétique du 22 juillet prévoit le remplacement de 35 millions de compteurs classiques par des compteurs Linky d'ici à 2021.

Je rappelle l'objectif de ces compteurs : l'objectif de ces nouveaux appareils intelligents est de connaître la consommation d'électricité des usagers en temps réel et de pouvoir en conséquence mieux la maîtriser pour faire des économies.

C'est l'objectif de base. Après, on y croit ou l'on n'y croit pas.

M. CARTERON. - On n'y croit pas !

M. MARTIN. - Les factures ne sont plus établies sur la base d'une consommation estimée, c'est le problème que l'on a aujourd'hui, et régularisées tous les 6 mois mais sur la consommation réelle.

Ces compteurs révèlent tout leur potentiel avec le développement des services qui permettront aux ménages de mieux comprendre leur consommation et d'économiser l'énergie.

Les études qui ont été réalisées montrent que, selon les outils mis en place et l'acquisition progressive d'une culture de l'énergie, par les personnes, les économies sur les gestes quotidiens peuvent aller jusqu'à 10 %. C'est non négligeable.

Concernant le risque des ondes, les ondes émises par les compteurs Linky sont-elles dangereuses pour la santé ? Linky est connecté à Internet par un système de courant-porteur sur les fils électriques de la maison.

Le rayonnement électromagnétique de ces compteurs est entre 120 fois moins fort qu'un fer à repasser, 800 fois moins qu'un grille-pain ou 150 fois moins qu'une ampoule basse consommation.

Arrêtons de dénoncer cela.

Mme GABIACHE. - Qui a réalisé cette étude ?

M. MARTIN. - Ce sont des scientifiques.

Dernier point, les compteurs Linky ont aussi suscité de nombreuses interrogations de la part des défenseurs de la vie privée. C'est tout à fait vrai.

La Commission Nationale d'Informatique et des Liberté, la CNIL, a émis des recommandations plutôt strictes sur la collecte de ces informations et leur transmission éventuelle à des tiers.

La CNIL a autorisé l'enregistrement de ces données mais seulement au niveau local dans le compteur lui-même. Cet enregistrement est activé par défaut mais peut être coupé par l'utilisateur. C'est quelque chose de maîtrisé. Ce ne sont pas des choses en l'air.

En conclusion, l'usager devrait mieux contrôler ses consommations d'énergie et consommer à l'usage.

Dans les logements équipés de système de domotique et Linky, les habitants pourront suivre leur consommation réelle, globale et par usage (éclairage, chauffage, eau chaude, eau froide, etc.)

Demain, les services offriront une connaissance plus fine encore des consommations par des types d'équipement domestique.

Est-ce que Bagneux veut rentrer dans le monde des smartcity qui ouvre des perspectives d'emplois dans le monde de la domotique et des réseaux intelligents pour les jeunes ?

Avec un marché qui devrait être de plus de 1 Md€ en 2018, la domotique a le vent en poupe.

Les fabricants et les revendeurs des objets autour de la maison intelligente sont bien connus, mais les métiers de ceux qui les dépannent et assurent leur maintien sont en revanche encore relativement ignorés. C'est un marché en pointe pour les jeunes.

Ou bien Bagneux souhaite-t-il rester dans un ancien monde sans perspectives de nouvel emploi ?

Mme MEKER. - Monsieur Martin, c'est très étonnant. Vive la domotique bien évidemment, vive le téléphone portable, vive toutes les applications qui sont sur les téléphones portables. Il me semble que vous travaillez chez Orange. Linky est une sorte de concurrent. Or, apparemment, ce n'est pas un concurrent aussi efficace que tout ce que l'on peut faire via des applications embarquées sur la téléphonie mobile. De ce point de vue, Linky n'est plus aussi performant qu'il devrait l'être.

On pense que son efficacité... On pense... Les scientifiques, puisque vous avez parlé de scientifiques payés par EDF. Moi aussi, je peux parler de scientifiques...

Mme MOUTAOUKIL. - Payés par qui ?

Mme MEKER. - Je ne sais pas. Les miens ne sont pas payés par EDF !

En tout cas, l'efficacité n'est pas aussi claire que cela, à cause de cette concurrence avec des instruments plus performants aujourd'hui.

Il y a tout de même deux questions très importantes :

- le coût de l'installation : il est énorme. Tout cet argent pourrait être fléché vers un travail sur les énergies renouvelables qu'Enedis est en train de faire. Il est vrai que la gestion des énergies renouvelables passe par ce que l'on appelle un smartgreen, mais cela se pilote par des applications qui n'ont rien à voir avec le Linky.

Sur le SPL, j'ai entendu dire que les compteurs étaient dans les cages d'escalier mais les compteurs électriques sont souvent dans les appartements. Même si tout au long de la journée, les ondes émises sont très faibles, il y a quand même des pics. Il y en a toutes les 30 minutes. Là, on rejoint une autre problématique qui est celle de la collecte de données, c'est souligné par la CNIL. Toutes les 30 minutes, c'est très peu. On sait vraiment en fonction de l'électricité que vous dépensez tout ce que vous pouvez faire toutes les 30 minutes, c'est beaucoup. Je vous conseille de vous déconnecter.

On n'a pas besoin de savoir que vous prenez une douche à 14 heures ! Je plaisante.

En ce qui concerne la façon dont les sous-traitants d'Enedis se présentent à des personnes fragiles. C'est pour cela que Mme le Maire est intervenue également. Il est vrai qu'une carte à disposition du public sur le site d'Enedis précise que Bagneux n'est concerné par ce déploiement de Linky qu'à partir de 2020, mais des personnes ont déjà reçu chez eux des sous-traitants qui ont forcé la porte en disant : nous venons de la part d'Enedis, nous devons vous installer ce compteur.

Ce n'est pas admissible.

Je vous signale que vous pouvez toujours mettre un cadenas sur votre compteur s'il est à l'extérieur. Si Enedis utilise une pince, vous pourrez peut-être dire qu'il y a eu violation de la propriété privée.

Ces Linky ne sont vraiment pas une bonne chose pour le progrès.

Mme SEISEN. - Je serais courte car je reçois pas mal d'interventions sur la question de la précaution en termes sanitaire et de données personnelles, etc. Mettre à la poubelle 35 millions de compteurs encore en état de marche en nous faisant croire que l'on va gagner de l'argent en jetant ces compteurs, je trouve cela un peu gros, même si l'on vit dans une société consumériste avec une obsolescence programmée de nombreux outils.

Avec 5,5 Md€, ce que va coûter le déploiement de Linky, on peut produire pas mal d'analyses scientifiques qui nous permettent de démontrer que cela vaut le coup de mettre tout cela à la poubelle.

Mme le MAIRE. - Il faut quand même que nous votions ce vœu.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS**

Mme le MAIRE. - Merci.

Il me reste à vous souhaiter une très bonne nuit et à vous dire rendez-vous vendredi soir à 20 heures à la salle Gutenberg.

(La séance est levée à 23 h 55.)